

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Compte-rendu intégral

Mardi 12 mars 2024

SALLE/ADRESSE :	Webinaire
PARTICIPANTS :	180 participants au webinaire
DÉBUT > FIN :	19h01 à 21h32

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M.	Floran AUGAGNEUR	CPDP
Mme	Isabelle BARTHE	CPDP
M.	Étienne BALLAN	CPDP

Intervenants :

Mme	Sofia ALIAMET	WPDE, animatrice
M.	Joachim CLAUDET	CNRS, Directeur de recherche
M.	Philippe LE NILIOT	Parc naturel marin d'Iroise
Mme	Maëlie BENISTAND-HECTOR	SER, responsable éolien en mer, hydroélectricité et EMR
M.	Dominique CHEVILLON	LPO, vice-président
M.	Jean-Luc JUNG	Professeur du Muséum d'histoire naturelle
M.	Loïc MARION	CNPN, président

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Sofia ALIAMET – WPDE, co-animatrice

Bonsoir à tous. Je vous propose de démarrer. Bienvenue à toutes et à tous à ce webinaire, qui est organisé dans le cadre du débat public « la mer en débat », et précisément dans le cadre des mardis de la mer en débat. Nous allons nous retrouver ce soir pendant environ deux heures pour parler de protection de la biodiversité marine et des impacts des activités humaines sur cette biodiversité, dont l'éolien en mer. Je suis Sofia ALIAMET du groupement WDPE. Je suis chargée de coanimer cette rencontre aux côtés d'Étienne BALLAN, qui est délégué régional de la Commission Nationale du Débat Public pour la façade Méditerranée, et d'Isabelle BARTHE, qui est membre de l'équipe du débat sur la façade Nouvelle-Aquitaine. Il y a également de nombreux membres de l'équipe du débat sur les cinq façades présentes avec nous ce soir, dont Floran AUGAGNEUR, le président de l'équipe du débat, à qui je passerai également la parole tout à l'heure.

Je ne m'attarde pas plus sur cette diapositive que vous avez déjà vue. C'est simplement pour vous dire que l'on se permettra à certains moments de couper vos micros si besoin. Vous pourrez bien sûr les rétablir lors des temps d'échange. Pour demander la parole, n'hésitez pas à tester la fonctionnalité « réaction » en cliquant sur le « plus » en bas de votre écran, puis « réaction », puis « lever la main ». Cela permet de lever une main virtuelle pour demander à prendre la parole lors des temps d'échange.

Quelques règles du jeu générales que nous vous invitons à respecter collectivement en visio pour ce webinaire. La première est un principe d'écoute, de bienveillance et de courtoisie à l'égard des différents intervenants et intervenantes qui nous font l'honneur d'être avec nous ce soir, de l'équipe d'animation et de l'équipe du débat et aussi des participants et participantes, y compris bien évidemment dans le tchat. Tous les points de vue peuvent être argumentés, mais nous vous invitons à rester courtois, y compris à l'écrit. Ma collègue Eva est chargée de modérer le tchat ce soir et de rappeler un petit peu ces règles du jeu.

Un petit rappel aussi. Nous sommes là dans le cadre de ce webinaire ce soir, mais il y a plusieurs moyens de partager vos questions, vos réactions, et vos avis. Vous pouvez, tout au long du webinaire, partager vos réactions, commentaires et questions via le tchat. Les questions qui d'habitude seraient restées sans réponse seront versées sur la plateforme participative du débat pour recevoir une réponse de la maîtrise d'ouvrage et donc de l'État. Puis, Étienne BALLAN qui va animer les temps d'échange, fera une synthèse de ce tchat aussi pour rendre compte de ce qui a été dit. Comme je l'ai dit, vous pouvez aussi lever la main pour demander la parole. Si on n'a pas le temps, si l'on est obligé d'accélérer un petit peu, ou si des questions sont restées sans réponse, vous avez la possibilité d'aller les mettre sur la plateforme du débat. Vous pouvez aussi partager un avis sur cette plateforme.

Enfin, si vous représentez une association, une institution, un organisme, une collectivité, vous avez aussi la possibilité de déposer un cahier d'acteurs. Toutes les parties prenantes peuvent le faire. Tout est expliqué sur le site du débat. L'équipe du débat attend vos cahiers d'acteurs pour partager vos points de vue sur tous les enjeux de ce débat. Vous avez aussi évidemment la possibilité de déposer vos cartes concernant les localisations potentielles de parc éolien en mer ou de zone de protection forte.

Le troisième principe de concision et de respect des temps de parole. On vous invite pour les interventions en plénière à respecter un temps de deux minutes. Pareil dans les réponses qui vont être faites aux différentes interventions, et la priorité sera donnée aux personnes qui ne se sont pas exprimées, et dans la mesure du possible à un équilibre entre les hommes et les femmes. Je veillerai aussi à avoir ces principes d'équilibre.

Enfin, dernier principe de transparence. Je l'ai déjà dit, mais la réunion est enregistrée. La vidéo et les supports seront mis en ligne sur le site du débat dans les jours qui suivent.

Après un petit temps d'introduction, on va passer à la première séquence qui va traiter de la cohabitation entre les questions de protection de la biodiversité marine et des activités humaines. Nous aurons d'abord une introduction avec une synthèse des contributions qui ont déjà été recueillies sur ces sujets que fera Isabelle BARTHE, membre de l'équipe du débat, puis des regards croisés, un temps d'échange, un débat entre Joachim CLAUDET qui est directeur de recherche au Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement, et Philippe LE NILIOT, qui est directeur adjoint délégué au parc naturel marin d'Iroise.

Après cela, nous prendrons un premier temps d'échange pour réagir et pour partager vos réactions à l'issue de cette première séquence. Puis, nous irons vers la deuxième séquence, qui pose la question de ce que l'on sait aujourd'hui des impacts de l'éolien en mer sur la biodiversité, et comment finalement planifier le développement de l'éolien en mer au regard de ces enjeux ? De nouveau, Isabelle BARTHE

fera une synthèse des contributions recueillies. Puis, nous aurons différents intervenants et intervenantes pour éclairer ces sujets : Maëlie BENISTAND-HECTOR, qui est responsable éolien en mer, hydroélectricité et EMR au SER (Syndicat des Énergies Renouvelables) ; Dominique CHEVILLON, qui est parmi nous aussi, vice-président de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), et vice-président du parc naturel marin de l'estuaire Gironde ; Monsieur JUNG, qui est professeur du muséum national d'histoire naturelle ; et Monsieur MARION qui est président du Conseil national de protection de la nature. Ils se présenteront tout à l'heure, et nous aurons l'occasion de les entendre. Puis, de nouveau, la synthèse de ce qui a été dit dans le tchat et un temps d'échange à l'issue de cette séquence. On essaiera de conclure autour de 21 heures. Cela peut probablement déborder un petit peu, mais on essaiera de ne pas trop dépasser non plus pour pouvoir vous libérer.

Un petit mot pour rappeler que nous sommes là ce soir pour parler des impacts notamment de l'éolien en mer sur la biodiversité. Comme vous le voyez, de nombreux webinaires ont déjà été organisés. Le premier portait sur la question du bon état écologique de la mer. Ensuite, on a eu des débats sur les interdépendances entre les effets du changement climatique sur la mer, sur l'opportunité de développer l'éolien en mer au nom de l'urgence climatique, et aussi sur les questions de protection et de partage de la mer. D'autres webinaires sont à venir. Le prochain portera sur la question des enjeux liés au raccordement des parcs éoliens en mer, et il aura lieu le 9 avril. Un dernier webinaire portera sur les questions de pêche et de biodiversité. C'est important de contextualiser un petit peu le cadre dans lequel on se situe, et les échanges que nous aurons ce soir.

On ne peut pas faire de tour de table virtuelle, parce que ce serait beaucoup trop long, mais on va vous proposer, pour savoir qui est là ce soir, de répondre à un sondage en ligne. Vous allez avoir trois questions : la première est pour savoir un petit peu ou est-ce que vous habitez, sur quelle façade concernée par le débat, cela peut être aussi ailleurs. C'est très intéressant si vous habitez hors de ces façades de pouvoir nous le préciser ; une deuxième question pour savoir à quel titre vous participez à la rencontre de ce soir. Il y a différents items. N'hésitez pas à les regarder. Puis, une troisième question pour savoir comment vous avez eu connaissance de ce débat. Je vous laisse quelques minutes pour répondre.

J'en profite pour dire que j'ai parlé tout à l'heure des cartes. Chacun peut proposer une carte. Dans ces cartes, vous pouvez aussi proposer des zones d'exclusion si vous n'êtes pas favorable au développement de l'éolien en mer. Ce n'est pas une obligation de localiser les potentiels parcs. Bien sûr, tous les points de vue peuvent être argumentés. Je pense qu'une majorité de personnes a répondu.

Je vais proposer à mon collègue de partager les résultats. Vous devez les voir sur votre écran. On a une légère majorité de personnes qui habitent sur la façade dite NAMO qui regroupe les régions Bretagne et Pays de la Loire. C'est assez équilibré entre les différentes façades, comme vous le voyez. On a de nombreux acteurs qui sont engagés sur les questions de protection du littoral et de biodiversité, des habitants, plaisanciers, riverains de la mer, quelques professionnels aussi de la mer, deux élus, et quelques acteurs industriels probablement en lien avec la filière. Enfin, vous avez été nombreux à entendre parler de ce débat par les réseaux sociaux, par la presse, et par d'autres canaux également. Merci beaucoup. Je vous propose de laisser la parole à Floran AUGAGNEUR en tant que président de l'équipe du débat pour dire un mot de ce débat public « La mer en débat ».

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP, président de l'équipe du débat

Merci, Sofia. Merci à toutes et à tous pour votre présence. Merci aussi aux intervenants et aux intervenantes qui vont introduire les échanges. Enfin, merci à l'équipe qui organise ces événements, qui organise ce webinaire aujourd'hui, et qui rend possible l'organisation de ce débat public.

Je suis Floran AUGAGNEUR. C'est moi qui ai la chance de présider les débats publics sur l'avenir de la mer. Bienvenue dans ce nouveau webinaire des mardis de la mer organisé par la CNDP dans le cadre du débat « La mer en débat ». C'est quoi la CNDP ? C'est quoi « La mer en débat » ?

La CNDP est l'autorité indépendante du gouvernement, indépendante du décideur, indépendante de toutes les parties prenantes qui défend votre droit à toutes et à tous de participer aux décisions qui impactent l'environnement. Dans ce cadre, nous veillons à la transparence de l'information, la complétude de l'information, aussi pour apporter de l'information. Nous organisons les échanges entre les publics bien sûr, mais aussi entre le public et les décideurs parfois. On restituera à la fin du débat. Nous dirons : « Voilà les enseignements du débat, les conclusions du débat, les observations et les propositions du public de manière exhaustive. » Tout le monde pourra le voir. Enfin, nous veillons à la prise en considération des conclusions de votre parole dans les décisions qui interviendront.

« La mer en débat » est un débat public pour vous permettre de participer à des décisions qui vont avoir lieu à la fin de l'année dans le cadre de la mise à jour des documents stratégiques de façade. Ces décisions vont concerner l'avenir de la mer et du littoral dans la France hexagonale et en Corse, la

protection de l'écosystème marin, de la biodiversité, le partage de la mer, le partage de l'espace, la cohabitation entre les usages, et le potentiel développement de l'éolien en mer.

Aujourd'hui, c'est un événement parmi d'autres. Nous sommes à près de 200 événements organisés depuis le début de ce débat public. Il va y en avoir encore d'autres. Ce débat public a commencé en novembre et se terminera fin avril. D'autres événements permettront donc d'approfondir certains points et de compléter certains sujets soulevés. En tout cas, merci à toutes et à tous d'être là aujourd'hui. Je ne vais pas être plus long, car le plus important c'est de vous entendre. Je passe la parole à Isabelle BARTHE. Je la remercie également – elle et Étienne BALLAN – pour leur implication dans l'organisation de ces webinaires.

Mme Isabelle BARTHE – CPDP

Bonsoir. Merci à toutes et tous en effet d'être nombreuses et nombreux à ces rendez-vous réguliers que nous vous proposons depuis le début du débat. Ce soir, comme cela vous a été annoncé, nous allons parler des impacts des activités humaines, de manière générale, dont l'éolien en mer sur la biodiversité marine. Nous avons déjà évoqué les questions de bon état écologique et de préservation de la biodiversité. Ce soir, nous abordons cette thématique sous l'angle de la tension que représente l'objectif de cohabitation entre ces objectifs assez importants affichés dans le cadre des DSF par l'État de protection de la biodiversité marine et de maintien, voire de développement d'activités humaines.

En effet, si vous regardez sur cette infographie, on voit quand même qu'il y a à la fois des zones de protections déjà existantes relativement nombreuses, et dont la lisibilité n'est pas toujours évidente pour le public, et en même temps s'affiche de la part de l'État un objectif de renforcer la protection de la biodiversité marine en vue de l'état écologique actuel : 1 % pour MEMN (Manche Est – Mer du Nord) ; 3 % pour NAMO (Nord Atlantique – Manche Ouest) et SA (Sud Atlantique) ; et 5 % pour MED (Méditerranée). Les questions que pose le public sont : faut-il étendre la surface des zones protégées ou appliquer une protection plus stricte sur les zones existantes ? Et la question d'une relative complexité qui est difficile à comprendre : le millefeuille de protection qui est souvent jugé peu lisible et avec des règles qui semblent soit difficiles à lire, soit pas nécessairement appliquées, qui suscitent des craintes pour certaines personnes sur l'ajout de nouvelles règles. Enfin, certaines personnes pointent que le mauvais état écologique de la mer provient essentiellement de la terre et donc se demandent, s'il est pertinent dans ce contexte-là, d'ajouter de nouvelles couches de protection forte.

Par ailleurs, la question de la gouvernance a également été citée, puisque pour certains si les modèles de gestion des aires marines protégées sont pertinents, est-ce qu'il faut ajouter des règles de protection qui devraient s'appliquer de manière équivalente sur tous les territoires ? Par exemple, certaines personnes ont cité des aires marines protégées qui fonctionneraient de manière satisfaisante en équilibrant l'activité et la protection, dont par exemple le parc naturel marin d'Iroise. Certaines personnes s'interrogent aussi sur ce que vont être ces ZPF, dont la définition ne paraît pas nécessairement claire.

Pour éclairer ces enjeux, nous allons vous proposer un dialogue, des regards croisés entre d'une part un scientifique, Joachim CLAUDET, et d'autre part un exploitant, Philippe LE NILIOT, directeur du parc naturel marin d'Iroise. Nous allons leur poser les questions suivantes : quelles sont les mesures qui seraient pertinentes pour préserver la biodiversité sans pour autant être totalement restrictif pour les activités humaines ? Par ailleurs, quelles recommandations pourraient-ils faire, l'un comme l'autre, dans le cadre de ce DSF ?

Pour commencer, je vais laisser la parole à Joachim CLAUDET que je remercie de sa présence ce soir pour qu'il nous éclaire de son point de vue scientifique sur les mesures qui semblent pertinentes pour protéger la biodiversité marine.

M. Joachim CLAUDET – Directeur de recherche au CNRS

Bonjour à tous. Merci pour l'invitation. Je suis ravi d'être parmi vous et tenter d'apporter le regard de la recherche sur ces questions. Par rapport à ce qui est efficace pour protéger la biodiversité, il y a plusieurs choses, et notamment un outil qui est extrêmement efficace, ce sont les aires marines protégées. C'est ce dont nous discutons aujourd'hui. Il y en a de plusieurs types. Les différents types d'aires marines protégées sont liés au niveau de régulations, au type d'usages qui sont autorisés ou non, et quand un usage est autorisé, aux types de contraintes qu'il peut y avoir sur l'activité, en termes d'étendue, d'intensité, de nombre de personnes, etc.

Dans la littérature scientifique, plus le niveau de protection est élevé et plus l'aire marine est efficace pour la biodiversité. Cela semble logique : plus on diminue les pressions, plus la biodiversité s'en porte bien. Il est important de comprendre que quand on diminue les pressions, on voit l'effet contraintes qui est réel et qui existe, mais les effets bénéfiques à l'intérieur de l'aire marine protégée sur les écosystèmes peuvent ensuite se faire ressentir à l'extérieur de l'aire marine protégée – c'est ce que l'on appelle un effet de débordement – et peuvent ensuite bénéficier par exemple à des activités qui avaient

eu des contraintes pour ne pas avoir lieu à l'intérieur de l'aire marine protégée, comme par exemple certains types d'activités de pêche.

Il ne faut pas opposer conservation et exploitation. Ce sont les deux faces d'une même pièce. Il n'y a pas d'exploitation durable ou de développement durable sans conservation. Le but de la conservation est de maintenir un état de biodiversité qui permet justement les usages humains et le développement. Il faut donc pouvoir faire tout cela en bonne intelligence et utiliser la conservation dans cette perspective.

Pour finir, on disait que les aires marines protégées de la protection la plus haute, donc la protection stricte comme elle est entendue au niveau européen, et ce que l'on pourrait attendre de la protection forte, fournit des bénéfices pour l'écologie et aussi pour le développement économique, mais cela prend un peu de temps. Comme toutes les solutions qui sont devant nous pour aller vers plus de durabilité, c'est que sur le moyen et le long terme, les bénéfices sont bien supérieurs aux coûts, qui peuvent être par exemple le non-prélèvement dans une certaine zone. Même pour les activités qui sont impactées par ce non-prélèvement, sur le moyen et long terme, les bénéfices sont présents. Il est vrai que sur le court terme, le temps que la nature réponde à cette diminution des pressions, il peut y avoir des coûts de transition, c'est-à-dire certains coûts qui sont supérieurs aux bénéfices sur le très court terme.

Mme Isabelle BARTHE – CPDP

Merci beaucoup. Je vais poser la même question à Philippe LE NILIOT. De votre point de vue de gestionnaire d'une aire marine protégée, quelles sont les mesures pertinentes pour protéger la biodiversité ?

M. Philippe LE NILIOT – Parc naturel marin d'Iroise, Directeur adjoint délégué

Bonjour à tous. Merci, Isabelle. On se rejoint, parce que ce qui nous intéresse, ce sont effectivement les aires marines protégées. C'est l'outil qui nous permet de concevoir une stratégie de protection basée sur la protection, et qui permet d'engager les activités humaines qui dépendent de la mer sur des rails que l'on pourrait qualifier de durables.

Pour autant, j'aimerais bien les définir un petit peu. Il y a une demi-douzaine de statuts d'aire marine protégée en France dans la boîte à outils de l'État français pour protéger la biodiversité marine. Cela dit, il y a un tronc commun. Par exemple, la première chose qui est importante pour définir une aire marine protégée, c'est le périmètre. Il faut définir le bon périmètre pour protéger la biodiversité. Il se trouve que le milieu marin n'est pas uniforme, et qu'il y a des endroits qualifiés de zones source ou de zones puits. Il y a beaucoup d'espèces qui se déplacent, même de très loin, pour aller d'une zone importante pour leur cycle de vie vers une autre pour se reproduire ou reconstituer leurs réserves. Entre les deux, il y a des endroits qui sont moins à enjeux. L'idée est quand même de définir des périmètres à enjeux où se regroupent des tas d'espèces, et où la biodiversité est maximale pour être considérée comme une zone refuge pour beaucoup d'espèces qui viennent de très loin pour réaliser une partie de leur cycle.

La deuxième chose après le périmètre est l'association des acteurs qui sont intéressés par ce périmètre : qui y vivent, et qui y travaillent. C'est une deuxième composante des aires marines protégées qui permet de concevoir des plateformes de prise de décision collective où l'on trouve les habitants, les exploitants, les riverains, et les élus. Il est extrêmement important d'avoir une association des acteurs pour concerter les objectifs.

C'est le troisième point important dans une aire marine protégée : les objectifs. Il se trouve qu'en fonction des statuts, les objectifs peuvent différer d'un type d'aire marine protégée à une autre. En l'occurrence, très souvent, on se retrouve autour de la connaissance. En tout cas pour le parc naturel marin, qui est un outil spécifique de protection de l'environnement marin, on utilise beaucoup la connaissance, parce c'est le premier élément qui nous permet de savoir si notre périmètre correspond à quelque chose d'important à enjeux et s'il est en bon état. Cette connaissance nous permet de définir les stratégies de protection qui sont relativement centrales. Ensuite, on travaille avec des acteurs pour maintenir cette protection et maintenir cet état de l'environnement, parce qu'il n'y a rien de durable en matière d'exploitation des ressources de la mer s'il n'y a pas un minimum de protection.

C'est le cadre qui est défini. Le législateur, quand il a élaboré les textes fondateurs sur les aires marines protégées, qui sont d'ailleurs relativement récents en France. C'est en effet une notion plutôt anglo-saxonne, plutôt canadienne, australienne, ou encore américaine, où l'on trouve des parcs et des réserves depuis le XIXe siècle. En France, ce ne sont pas tout à fait les outils qui ont été mis en avant. La différence, c'est la Révolution française et les Codes : Code de l'environnement, le Code rural, etc., qui sont un héritage extrêmement fort lié au libre accès des citoyens français aux ressources et à l'environnement. C'est relativement fondamental dans le droit français.

Les outils de parcs et réserves sont donc une histoire relativement récente en France, mais qui prend de l'ampleur, puisqu'il y a des objectifs de protection à hauteur de 30 % des eaux françaises qui

représentent de gigantesques périmètres : dans trois océans, sur toutes les latitudes et tous les climats. Il y a donc des objectifs relativement ambitieux et que l'on peut traduire – ce sont des objectifs fixés par les textes fondateurs des aires marines protégées françaises – par : faire cohabiter les hommes avec la biodiversité.

Mme Isabelle BARTHE – CPDP

Merci beaucoup. Justement, sur cette question de la cohabitation des hommes et de la biodiversité, à l'issue du débat public, l'État devra statuer sur des zones de protection forte. On l'a vu tout à l'heure. Quelles seraient, l'un comme l'autre, vos recommandations pour d'une part définir ce qu'on entend par « zone de protection forte » qui vous paraît pertinent ? Quelles sont également vos recommandations pour les localiser au regard de ce que vous venez de dire, notamment à l'instant, Monsieur LE NILIOT, sur les questions de déplacement de populations et de zone source ?

M. Joachim CLAUDET – Directeur de recherche au CNRS

Merci pour cette question. Pour la plupart des scientifiques, il est essentiel que la notion de protection forte s'assimile à ce que l'on appelle la protection intégrale des zones de non-prélèvement. Si jamais les autres types d'aires marines protégées étaient suffisants en soi, on n'aurait pas eu besoin de venir avec ce nouveau concept, parce qu'il existe déjà des sites de recouvrement en aire marine protégée qui sont extrêmement grands en France. Par exemple, la France revendique 60 % de la façade méditerranéenne française recouverte d'aires marines protégées ; Sud Atlantique, Manche Mer du Nord, c'est plus de 40 %. Si tout allait bien, on n'aurait pas eu besoin de se donner cette nouvelle cible de 10 %, alors qu'on avait déjà cette cible de 30 % d'aires marines protégées. Pour les 10 % de protection forte, il est nécessaire que ce soit quelque chose qui est plus que ce que l'on a déjà. Sinon, cela ne sert à rien, puisque nous les avons déjà. Il est donc nécessaire que ce soit de la protection intégrale.

Maintenant, où est-ce qu'il faut le mettre ? Plein d'éléments peuvent rentrer en compte. On part déjà de très loin. Idéalement, il faudrait en mettre sur tous les types d'habitats, parce que de faire 10 % dans un endroit tout au même endroit et ne rien changer ailleurs, cela n'a pas beaucoup de sens. Idéalement, il faudrait protéger 10 % en protection forte, ce qui équivaldrait à la protection intégrale de chaque habitat : 10 % des posidonies en Méditerranée ; 10 % des phanérogames en Bretagne, etc. C'est-à-dire qu'il faudrait vraiment être représentatif des habitats et des écosystèmes si on veut avoir une approche qui serait la plus efficace.

Bien évidemment, il faut prendre en compte les usages. Il ne faut pas créer des conflits qui seraient liés à des déplacements et/ou de la congestion, ou empêcher des populations qui ont un besoin pour leur mode de vie ou leur revenu de pêcher à tel endroit. Il faut faire cela de manière intelligente. Pour que ce soit efficace, il faut que ce soit représentatif de tous les habitats. Idéalement, il faut le co-construire avec les acteurs locaux au premier rang desquels il y a bien évidemment les pêcheurs.

Mme Isabelle BARTHE – CPDP

Merci beaucoup. Monsieur LE NILIOT, votre réaction à ces propositions.

M. Philippe LE NILIOT – Parc naturel marin d'Iroise, Directeur adjoint délégué

Nous sommes complètement d'accord. Il faut que ces zones de protection forte soient installées sur les zones les plus productives, à savoir là où la biodiversité est maximum. En l'occurrence, très souvent, lorsque le niveau de biodiversité est maximum, la productivité du milieu est associée, et est elle aussi la plus forte. Il faut donc vraiment identifier ces zones et proposer un système de protection de ces zones. Les pêcheurs ne sont effectivement jamais dans les déserts biologiques. On a évidemment un destin commun avec les pêcheurs quand on est gestionnaire d'aire marine protégée, parce qu'ils fréquentent ces zones, parce que leur productivité attire comme des aimants les activités humaines, et nous en avons des traces archéologiques même. Dès l'âge du néolithique, il y a des vestiges très importants de communautés humaines qui se sont installées sur ces zones – en l'occurrence en Iroise – attirées par la productivité et la disponibilité des ressources de la mer. C'est quelque chose qui est forcément utilisé par l'homme eu égard à sa richesse et à sa productivité.

Le plus important pour nous est que cela reste en bon état, c'est-à-dire que l'on propose un système de surveillance pour qu'il n'y ait pas de pression qui altère ou qui modifie cet environnement productif. C'est vraiment le principal objectif fixé sur ces zones de protection forte : qu'elles restent en bon état.

Après que quelqu'un puisse prélever des ressources et faire appel à une ressource qui se renouvelle à ces endroits ou à proximité, pour nous, c'est presque secondaire. Ce qui est vraiment important, c'est que l'on ait quelque chose qui soit fonctionnel, et qui reste en bon état avec des niveaux de biodiversité qui soient les plus optimum. On peut faire cohabiter certaines espèces avec des activités humaines

pour peu que ces activités humaines – et je rejoins Joachim – ne génèrent pas de pression qui altèrent ou modifie l’environnement de manière profonde.

Cela dit, on travaille quand même sur un environnement qui a déjà été modifié. Bien souvent, on pense à la mortalité par pêche dans des zones productives. On a aussi comblé des marais, des zones humides littorales, qui sont des composants de l’écosystème qui permettent cette productivité. Beaucoup d’espèces d’intérêt halieutique vont se réfugier dans ces zones, parce que quand elles sont relativement jeunes, elles peuvent s’abriter des prédateurs du milieu marin dans des zones d’eau douce, à savoir des marais rétro littoraux. Ils sont pour la plupart recouverts de parkings, de champs de maïs ou de campings.

On a modifié notre environnement et la productivité du milieu. Ce que je vous racontais n’est valable que si l’environnement reste en l’état, et reste productif. S’il faut désormais ajouter des évolutions qui sont liées au changement global climatique, en particulier à l’augmentation de la température que nous constatons tous en particulier dans le domaine côtier, cela appauvrit. Nous avons moins de diatomées, moins de productivités primaires, moins de copépodes. Les poissons comme les sardines diminuent en taille.

Il faut aussi faire avec ça. Cela signifie que nos actions de protection forte devront respirer en fonction de l’état du lieu, s’agrandir si les pressions du lieu s’accroissent, et si l’état se dégrade, et éventuellement permettre à des communautés de pêcheurs d’utiliser les ressources qui sont produites par ces zones extrêmement productives.

Il reste quand même à bien les identifier, bien les cerner, et bien comprendre leur dynamique. C’est un travail que nous faisons au quotidien avec des partenaires scientifiques. Les agents du parc naturel marin apportent à notre conseil de gestion, qui est notre mode de gouvernance, notre plateforme de prise de décision, apporte tous ces éléments qui permettent de prendre des décisions éclairées pour ces périmètres très importants.

Mme Isabelle BARTHE – CPDP

Merci beaucoup. Juste une précision qui vient du tchat : si on vous comprend bien, là où il faut placer des zones de protection forte, c’est là où la biodiversité est au maximum. En fait, on protège des zones qui sont déjà extrêmement riches en termes de biodiversité, mais on ne va pas chercher à protéger des habitats qui sont dégradés pour les remettre en état ?

M. Philippe LE NILIOT – Parc naturel marin d’Iroise, Directeur adjoint délégué

Il faut quand même comprendre que les espèces peuvent migrer. Je pourrais vous montrer des oiseaux dans le Massachusetts qui ont traversé l’Atlantique en deux semaines pour rejoindre une zone productive qu’ils ont identifiée, parce qu’ils voient la productivité. Entre les deux, ils ne s’arrêtent pas. Ils ne vont donc pas forcément se nourrir. On a par exemple des baleines à bosse qui fréquentent notre zone et qui migrent entre le Spitzberg et le Caberg pour se nourrir trois semaines durant de sardines qui sont abondantes à cet endroit. On est donc une zone attractive pour tout un tas d’espèces.

Entre ces zones attractives, il y a la rupture de pente sur le plateau continental. Il y a quelques systèmes frontaux tout autour, qui sont extrêmement importants. Ces espèces vont aller utiliser un réseau de sites important pour reconstituer leurs réserves, se nourrir, se reproduire, et quelquefois les deux. En général, on identifie ces zones, et c’est là que l’on pose les aires protégées, parce qu’entre les deux, les enjeux sont moindres. Ce sont en fait des routes de migration où il n’y a pas forcément d’interactions extrêmement fortes entre le milieu et ces espèces. Cela signifie donc que les enjeux de protection sont moindres.

D’ailleurs, les pressions sont moindres à ces endroits. Les pêcheurs ne vont pas n’importe où. Ils vont dans des endroits qui sont les plus productifs et qu’eux-mêmes ont identifiés. Les pêcheurs font pareil et vont dans les zones qui sont les plus productives. Quand on dit par exemple que c’est la saison de l’araignée, on vient prélever les crustacés au moment où ils se reproduisent dans des endroits bien identifiés et bien particuliers qui correspondent à leur habitat. C’est là qu’ils sont accessibles. Le reste du temps, ils sont extrêmement dispersés, très souvent à 200 ou 300 mètres de profondeur. En hiver, ils sont envasés. La possibilité de récupérer ces ressources – et en hiver la productivité biologique est bien moindre dans le milieu marin – on a des enjeux et des pressions complètement différents.

Nonobstant cela, il faut quand même garder en tête qu’il faut garder la qualité du milieu marin, à savoir de la colonne d’eau. C’est quelque chose qui est très important d’avoir en tête que l’on contamine régulièrement les masses d’eau, ce qui les rend moins productives certes, mais aussi infréquentables pour des tas d’espèces qui ne peuvent plus passer par certains endroits, qui sont pollués et dégradés. Il faut qu’on ait une approche intégrée en ayant un regard sur les communautés benthiques sur les ressources halieutiques et la productivité, mais aussi sur la qualité générale du milieu. C’est un réel effort qui doit être fait à une échelle bien plus large que celle des aires marines protégées.

Mme Isabelle BARTHE – CPDP

Merci beaucoup pour ces éclairages. Je pense que l'on va tout de suite passer la parole à Étienne BALLAN, qui va nous faire une synthèse de ce qui se dit dans le tchat et animer ce temps d'échange avec vous deux, si vous voulez bien rester à l'écran. Merci.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Bonsoir à tous. Merci, Isabelle, et merci Monsieur CLAUDET et Monsieur LE NILIOT pour ce premier échange. On va rester avec vous encore quelques minutes en essayant de vous faire part des questions les plus pertinentes. Enfin, elles sont toutes pertinentes, mais elles ne portent pas toutes sur le même registre. On a déjà un certain nombre de questions qui portent – et vous l'avez déjà un peu évoqué, Monsieur LE NILIOT – sur la pertinence de protéger seulement des espaces définis. Il y a une question qui a le mérite d'être très simple et très claire : que fait-on pour protéger les zones non protégées ? Finalement, que se passe-t-il entre les AMP (aires marines protégées), et comment être sûr – si je reprends les termes que vous avez employés – que dans un couloir de migration d'une zone à une autre, il n'y ait pas à un moment donné des prises trop importantes, des prélèvements, ou la rencontre avec une autre activité qui puisse être fatale à différentes espèces ?

M. Joachim CLAUDET – Directeur de recherche au CNRS

C'est une très bonne question. Les chercheurs se sont penchés là-dessus depuis un certain moment. Il faut savoir qu'il y a déjà un consensus à ce niveau-là sur quelque chose dont on ne parle pas beaucoup. Les gens sont extrêmement familiers avec le terme de COP. Quand on parle de COP, on pense directement à la COP Climat. Il y a eu la COP21 en France avec les accords de Paris. Depuis, on numérote les COP Climat, et on pense qu'il n'y a que la COP Climat, mais il y a plein de COP. Ce sont des états qui se retrouvent pour faire des négociations. Il y a une COP Biodiversité. C'est cette COP Biodiversité qui a amené ces cibles dont on parle : de 10 % d'aires marines protégées, et maintenant de 30 % d'aires marines protégées, et maintenant en Europe un tiers en protection stricte. Dans la dernière COP Biodiversité qui a eu lieu, il y a eu un accord sur ces 30 % d'aires marines protégées, qui est la cible 3, mais il y a aussi une cible 2 : 30 % des zones dégradées qui doivent être restaurées. Cela rejoint la question de tout à l'heure sur ce que l'on fait dans des zones qui sont impactées. Il y a aussi une cible dont on parle très peu, qui est la cible 10 : tout doit être géré de manière durable. Les aires marines protégées sont un objectif de conservation de la biodiversité. Cela n'a de sens que si tout le reste est géré de manière durable. Cela ne veut pas dire qu'on va protéger un endroit, et on fait *business as usual* – comme on pourrait dire dans un mauvais anglais – sur tout le reste. Il faut gérer tous les espaces marins de manière durable et en même temps, il faut avoir des zones pour conserver la biodiversité qui sont connectées au reste du système. Ce n'est pas mettre sous cloche la nature, mais au contraire avoir des zones où il y a moins d'impacts et moins de pression pour que cela puisse permettre de soutenir les activités durables dans tout le reste, qui n'est pas dans une aire marine protégée, mais qui est géré de manière durable.

Il faut vraiment penser à ces deux cibles : la conservation comme un pilier du développement durable dans le reste des espaces marins.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup pour ces éléments. Dans le tchat, il y a vraiment une remarque qui est assez dubitative sur cette capacité de conserver ou de restaurer en dehors des zones protégées, notamment à partir de l'exemple des munitions coulées avec les navires à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Une personne prend exemple là-dessus pour dire que finalement, en dehors des aires marines protégées, on continuera à suivre les principes de profits et de rentabilité, et d'aller au moins cher, et pas nécessairement de suivre les préconisations que vous venez de donner.

M. Joachim CLAUDET – Directeur de recherche au CNRS

On peut même dire que c'est aussi le cas dans un certain nombre d'aires marines protégées. Il y a des aires marines protégées qui n'ont pas du tout de comité de gestion, de plan de gestion, qui n'ont pas de budget. Il ne suffit pas de décréter une aire marine protégée pour qu'il y ait des bénéfices, que ce soit sur la biodiversité ou sur les communautés humaines qui en dépendent.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci. Monsieur LE NILIOT voulait également réagir sur ce point. Après, nous irons un peu plus sur les fameux pourcentages des aires marines protégées en elles-mêmes.

M. Philippe LE NILIOT – Parc naturel marin d'Iroise, Directeur adjoint délégué

Je voulais dire qu'il ne faut pas raisonner avec un milieu marin qui est complètement homogène. Si on prend par exemple les espèces qui sont décrites par la littérature scientifique, un quart des espèces qui

sont décrites sont coralliennes et vivent dans les récifs coraux. Les coraux ne couvrent que 1 % de la surface des océans du monde. Cette règle est vraie pour plein d'autres choses. Par exemple, 80 % du monde marin est représenté par du sable, des graviers, et de la vase. Les systèmes rocheux sont par exemple des systèmes qui représentent une minorité des habitats benthiques, et la profondeur moyenne des océans du monde est de 3700 mètres. Cela signifie que quand on travaille sur des zones rocheuses entre 0 et 20 mètres où poussent toutes les macroalgues et toutes les grandes algues, c'est une rareté, qui est hautement productive, et qui va attirer des populations de mammifères marins. Si les populations de mammifères marins sont là, c'est qu'elles ont des ressources, il leur faut 5 % de leur poids par jour en proie pour vivre. C'est donc un indicateur de la productivité du milieu et de la diversité. Cela signifie qu'il y a des zones prioritaires sur lesquelles on fait des efforts. Les pêcheurs sont parfaitement conscients de cela et nous encouragent même à dire que sur des zones définies il y a des choses qui sont extrêmement importantes, et qu'il faut faire un effort collectif en regroupant toutes nos énergies pour protéger ces endroits.

Après, il y a ces zones de transition où il ne faut pas rester les deux mains dans les poches. Il faut en comprendre les pressions qui sont moindres à ces endroits. Là où il y avait des dépôts d'explosifs par exemple, c'était des zones de moindres contraintes pour les chalutiers. Cela a été négocié avec des pêcheurs localement. À ce moment-là, on choisissait des zones que l'on « sacrifiait ». Aujourd'hui, il ne faut plus raisonner comme cela. Il faut aussi comprendre une notion qui est extrêmement importante, c'est la collectivité entre deux zones extrêmement riches et productives. Elles sont connectées entre elles et il faut comprendre cette collectivité, quelles sont les pressions qui peuvent altérer le transit de telle ou telle espèce, et en particulier la qualité de l'eau, la qualité du milieu, les résidus et polluants plastiques que l'on peut trouver sur cette route, qui peuvent induire en erreur des espèces qui sont en train de migrer.

En gros, le milieu marin n'est pas homogène, et on priorise certaines zones.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Justement, vous avez tous les deux eu des propos très clairs, et on vous en remercie. D'abord, Monsieur CLAUDET, quand vous avez dit que la protection forte c'est la protection intégrale. S'il y a des zones de non-prélèvement, avec un objectif que vous avez remis dans son contexte de négociations international et européen. Aujourd'hui, le débat place la barre à 1 %, 3 %, ou 5 % de protection forte selon les différentes façades. Finalement, ces objectifs sont atteignables, puisque vous avez parlé de 10 % de protection forte, donc de zone de non-prélèvement. Est-ce possible aujourd'hui ? Monsieur BONHOMME était intervenu avec un long propos disant que les dispositifs de protection sont finalement très peu protecteurs. Ils n'ont que peu de contraintes. Je vais le citer : « Presque aucun des statuts d'aires marines protégées ne se concrétisent en la mise en place de réglementations, et donc de restauration des écosystèmes. Seulement 0,2 % restreignent une ou plusieurs activités humaines. » C'est ce qui a pu être dit au niveau d'aires marines protégées de papier.

Aujourd'hui, est-il envisageable d'augmenter à ce point les objectifs de la protection forte, c'est-à-dire de passer à une telle surface de zone de non-prélèvement ? Même question à Monsieur LE NILIOT, puisque vous avez dit que ces zones haute productivité attirent comme des aimants les prélèvements, et les pêcheurs, et d'autres acteurs potentiels. La question qui vous est posée dans le tchat est assez simple : est-ce que 10 % de protection intégrale sont vraiment faisables compte tenu de l'état où l'on part et du faible niveau de protection constaté là-dessus ? Je pense que l'on peut donner les différents pourcentages de protection intégrale existant déjà dans les aires marines protégées. Je crois que c'est nettement plus faible que les 10 % que vous avez mentionnés.

M. Joachim CLAUDET – Directeur de recherche au CNRS

Beaucoup d'éléments là-dessus. Juste une précision, je n'ai pas dit que la protection forte était de la protection intégrale. C'est l'État qui va décider. J'ai dit que cela devrait l'être, parce que la philosophie d'avoir deux notions avec une cible pour la quantité d'aires marines protégées et une cible pour un niveau de protection spécifique... L'idée est que si ce n'est pas de la protection intégrale, je ne vois pas trop à quoi cela sert d'avoir cette double cible. Ce n'est pas moi qui décide de ce qu'est la protection forte.

J'ai parlé d'une cible de 10 %, parce que dans les façades il y a eu une déclinaison différente de ce pourcentage de protection forte. Au niveau national, l'État français a décrété que son engagement pour 2030 était de 30 % d'aires marines protégées, dont un tiers en protection forte, soit 10 %. L'Europe, dans sa stratégie de biodiversité – et les pays de l'Union européenne ont été d'accord là-dessus – que la cible pour 2030 était de 30 % d'aires marines protégées dans les eaux européennes dont un tiers en protection stricte. C'est la terminaison européenne. Pour l'Europe, la protection stricte est de la protection intégrale. Certains pays s'y opposent farouchement.

Maintenant, est-ce que c'est possible ? Oui. Tout est possible. Sinon, on ne fait rien. Ces cibles ont été des années de négociation. Si elles existent, c'est que c'est bien évidemment possible. Encore une fois, quand on parlait des zones de productivité, celles où il y a la biodiversité et celles où il y a les pêcheurs, tout à fait. Encore une fois, il ne faut pas protéger 100 % de ces zones. Il faut protéger 10 % de ces zones et 10 % d'autres zones. En fait, c'est tout à fait faisable. C'est cela qui va conduire au plus grand nombre de bénéfiques. Encore une fois, il faut prendre en compte que sur le moyen/long terme, au bout de cinq, sept, ou dix ans, selon les espèces et selon les habitats et selon la taille de ces 10 % de zone que l'on va protéger ici et là, cela va bénéficier à toutes les zones alentour. Il ne faut pas avoir ces 10 % comme une zone que l'on va retirer à l'exploitation, aux usages, aux hommes, et que l'on va mettre à part. Au contraire, on va complètement en bénéficier, mais cela prend un peu de temps. C'est là toute la difficulté qu'il faut absolument reconnaître. Si c'était si simple, on en mettrait partout des aires marines protégées de protection intégrale, et tout de suite. Elles sont extrêmement efficaces. C'est parmi les choses qui marchent le mieux pour gérer de manière spatiale les usages humains, mais leur niveau d'efficacité n'est atteint qu'après un petit palier de temps. C'est encore une fois comme toutes les approches pour la durabilité, que ce soit en mer, sur le littoral, ou à terre. C'est aussi un modèle de société. Est-ce qu'on veut la durabilité ou non ? Le problème de ces approches est que plus on attend, et plus les efforts à faire pour la transformation sont élevés. Plus on attend avant de faire ces 10 %, plus cela va être difficile et les efforts vont être importants. Il va de toute façon falloir finir par les faire, parce que ce sera la seule voie possible. C'est pour cette raison qu'il y a ces engagements et ce consensus scientifique. Plus on le fait vite, et plus on va en bénéficier tôt.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Monsieur LE NILIOT, même question, mais peut-être un peu plus opérationnelle envers le gestionnaire de l'aire marine protégée. Si demain vous annoncez à vos acteurs, à votre espace partagé de concertation, à votre conseil de gestion qu'en suivant les recommandations de considérer la protection forte plutôt de façon stricte et intégrale, est-ce qu'effectivement aujourd'hui c'est possible pour vous de passer à 10 % du parc marin en zone de protection intégrale et de non-prélèvement ?

M. Philippe LE NILIOT – Parc naturel marin d'Iroise, Directeur adjoint délégué

Question toute simple, mais réponse complexe. Il est extrêmement compliqué de définir ces zones, de dire où elles doivent être, et on en discute. C'est un long processus. Je vous garantis que, si elles sont mal placées, elles sont inefficaces. Il ne faut donc pas se tromper non plus. Il faut bien réfléchir à l'endroit où elles sont, qu'est-ce qu'on y fait et qu'est-ce que l'on n'y fait pas. La protection stricte chez nous, très sincèrement, on a des communautés insulaires ou des communautés de pêcheurs dont l'effet est pratiquement invisible sur le milieu marin. On parle des ligneurs qui n'ont aucun contact avec le fond, et qui sont des communautés de pêcheurs qui sont pratiquement équivalentes ce que l'on pourrait trouver dans l'agriculture biologique avec des gens qui sont extrêmement responsabilisés par rapport à ça et qui ont déjà cerné des zones de leur propre chef. Quand on dit qu'il n'y a aucune réglementation, c'est parce que l'on regarde aux jumelles. En réalité, il y a un corpus réglementaire qui est commun à la banque côtière bretonne. Je peux vous dire qu'en Bretagne particulièrement, tous les métiers à la pêche sont soumis à licence. L'attribution d'une licence nécessite le respect d'un certain nombre de règles. Si elles ne sont pas respectées, le pêcheur perd sa licence et ne peut plus pêcher. Quand on dit qu'il n'y a aucune réglementation... Il y a également plein de zones fermées. En l'occurrence, il y a des zones qui ont été fermées dans le parc naturel marin de l'ordre de 40 km², ce qui représente entre 6 et 7 % du périmètre du parc naturel marin. C'est une initiative des pêcheurs, et il faut montrer l'efficacité de ces zones. Est-ce qu'elles sont bien placées ? Est-ce qu'elles sont efficaces ? Nous avons fermé des zones pour éviter de déranger les mammifères marins, pour que l'exploitation des algues se fasse sur un tiers, voire 20 % de la surface ouverte par l'habitat. Ce genre de mesure est la réglementation.

Je ne comprends pas pourquoi on dit qu'il n'y a pas de réglementation. Il faut regarder un peu plus près et faire un pas en avant pour regarder ce qui a été mis en place sur le terrain. Il y a énormément de choses. L'important est de savoir si ça marche, d'évaluer ces mesures, et de les corriger. Je vous garantis qu'avec les changements que l'on observe, il est extrêmement important de regarder l'efficacité des mesures. Ce faisant, on alimente aussi la boîte à outils de la protection du milieu marin avec des publications et des retours d'expérience. On alimente des stratégies pour la protection du milieu. Il faut absolument regarder et mesurer l'efficacité de ces mesures de gestion. On le fait assez peu sauf dans les aires marines protégées.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Il y a deux personnes qui ont levé la main. Je vais leur demander d'intervenir très brièvement. Effectivement, les sujets sont complexes et intéressants, mais il faut essayer de terminer cette première session avant 20 heures. Vous avez la parole pour compléter le questionnement.

M. Thierry HOOLANS – ADN Passpartout

Bonsoir à tous et à toutes. J'ai une question. C'est bien de faire des zones qui sont en général trop petites, et qui sont quand même envahies surtout l'été par le tourisme de masse. Je voudrais savoir si les réglementations que vous dites sont dans les faits respectées et contrôlées. Souvent, je vois des gendarmes maritimes qui contrôlent les papiers des plaisanciers. Encore faut-il qu'ils sachent ce que c'est que de ne pas poursuivre les cétacés ou ne pas déranger ces derniers quand il y a des petits, etc. Je crois qu'il y a un manque de contrôle. Tout le monde fait un peu n'importe quoi. Il y a une journaliste qui m'a posé une question concernant la baisse de la visite à 2000 personnes des Bouches de Bonifacio. Je lui ai demandé si c'était 2000 personnes par an et elle m'a dit que c'était par jour. Vous vous rendez compte que tout cela n'est pas contrôlé, réglementé peut-être, mais n'est pas contrôlé. Il faut évidemment mettre les moyens pour pouvoir tout contrôler. Que faire à ce moment-là ?

M. Étienne BALLAN – CPDP

Je vous propose de conclure. Je pense que c'est plutôt Monsieur LE NILIOT qui est interpellé sur le fait que ces moyens et ces méthodes fonctionnaient. Vous êtes à nouveau interrogé sur le fait qu'en réalité, les niveaux de protection actuels et notamment en fréquentation de certains sites les plus fragiles souvent côtiers ne sont pas nécessairement suffisamment surveillés. Les seuils d'activités humaines qui sont permis sont déjà très élevés. Cela rejoint plusieurs questions dans le tchat autour de la question de ce qu'est une activité durable. Peut-on décerner le qualificatif de durable à une activité dans une zone de protection forte ?

M. Philippe LE NILIOT – Parc naturel marin d'Iroise, Directeur adjoint délégué

Il faut effectivement avoir une approche intégrée avec l'évolution des économies littorales qui sont quand même très tournées vers le tourisme. C'est effectivement générateur de pressions qui sont au moins aussi importantes que des activités de pêche. C'est quelque chose qu'il faut gérer. Le modèle écotouristique n'est pas forcément le bon modèle. Ce qui est durable, c'est quelque chose pour lequel il y a de la protection. Ce qui est durable, c'est quand on partage cette protection avec les habitants, les acteurs, et les exploitants. Quand on construit collectivement des mesures, elles sont bien plus efficaces et bien plus respectées. Je peux vous garantir que quand on a co-construit des choses, les pêcheurs sont vraiment tentés de les respecter de manière privilégiée. Il existe des techniques modernes pour contrôler les zones fermées. Le satellite nous aide à faire cela. C'est possible de faire du contrôle interopérable depuis la terre. C'est un autre sujet. Le contrôle signifie aussi les moyens, mais les moyens sont toujours les choses les plus difficiles à négocier.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup à tous les deux. Avant de donner la parole à Isabelle, je vais simplement rappeler que plusieurs questions dans le tchat ont été posées sur des questions d'éolien ou de compatibilité entre les aires marines protégées, les ZPF, et l'éolien. C'est d'ailleurs l'un des objets de la séquence qui s'ouvre.

Mme Sofia ALIAMET – WPDE, co-animatrice

Merci pour le respect des timings. Merci pour vos interventions et pour vos questions. Je vous propose de passer à la séquence 2, qui porte sur ce que l'on sait des impacts de l'éolien en mer sur la biodiversité et comment planifier le développement éventuel de l'éolien en mer au regard de ces enjeux. De nouveau, je laisse la parole à Isabelle pour un petit moment de contextualisation. Puis, nous écouterons les différents intervenants et intervenantes.

Mme Isabelle BARTHE – CPDP

Merci, Sofia. Vous voyez sur cette infographie l'objectif qui est porté par le gouvernement de développer l'éolien en mer à hauteur de 45 gigawatts. Cela pose notamment une question d'échelle. C'est ce qu'une grande partie du public a relevé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on vous a mis cette infographie qui donne l'équivalent par rapport au parc nucléaire existant ou à un nombre de centrales hydroélectriques que représenterait le développement de l'éolien en mer à cette hauteur.

Pour le public et certains acteurs, de ce fait, la lutte contre le changement climatique qui est l'objectif posé et dont l'une des réponses serait le développement massif de l'éolien en mer apparaît comme une tension forte avec la question de la protection de la biodiversité. Les principales questions que le public porte sur ces enjeux concernent si le bon état écologique d'un milieu ne doit pas être atteint et recherché avant toute décision d'implantation de nouveaux parcs ? A contrario, certains disent qu'il peut y avoir un effet récif en implantant un parc sur une zone en mauvais état, cela pourrait avoir un effet positif. D'autres posent la question de la comptabilité entre une zone de protection forte et un parc éolien marin. De la même manière, est-ce qu'on adopte des principes stricts ou est-ce qu'on étudie au cas par cas ces possibilités ? Enfin, pour la plupart d'entre vous, une question vraiment prégnante est celle de la

connaissance scientifique. Nous l'avons vu apparaître dans tous les débats sur les quatre façades. Nous l'avons vu apparaître aussi sur la plateforme. Et nous l'avons déjà vu apparaître dans l'enquête Ipsos que la CNDP avait commandée avant le débat. L'enjeu de la connaissance scientifique est majeur. Cela tombe bien. C'est la raison pour laquelle nous avons aujourd'hui demandé à des scientifiques de répondre aux questions qui se posent sur l'impact du développement de l'éolien en mer sur la biodiversité.

Pour donner un élément de contexte, déjà en 2021, le CNPN (Conseil national pour la protection de la nature) avait alerté sur les lacunes scientifiques avant de se projeter sur une planification du développement massif de l'éolien en mer. C'est la raison pour laquelle nous avons aujourd'hui Loïc MARION, qui est président du CNPN et que je remercie d'être présent. Il va nous éclairer sur cette question. Je rappelle d'ailleurs que quatre ONG ont été signataires d'une demande de moratoire sur le déploiement de l'éolien en mer à la veille du débat : Sea Shepherd, Wild Legal, Gardez les Caps, et Défense des Milieux Aquatiques. On voit que cette question de la connaissance des impacts est un enjeu majeur. Je vous cite une citation de Lamy ESSEMLALI, présidente de Sea Shepherd : « Notre objectif est que l'on s'interroge concrètement et de manière complètement transparente sur l'intérêt de sacrifier la vie marine au prétexte de lutter contre le changement climatique. »

Pour éclairer ces questions, nous avons aujourd'hui le Syndicat des Énergies Renouvelables et France Renouvelables qui ont coproduit une étude sur les effets cumulés de l'éolien en mer sur la biodiversité marine. Nous allons leur proposer de présenter cette étude. Nous avons également Dominique CHEVILLON, vice-président de la Ligue de Protection des Oiseaux, qui va nous présenter sa réaction à cette étude, et les points de vigilance qui peuvent être maintenus. Nous avons également Jean-Luc JUNG, biologiste marin et spécialiste de la grande faune marine, qui va nous dire comment selon lui la question des impacts doit être abordée. Enfin, comme je l'ai dit, Loïc MARION, président du CNPN. Je vais leur donner tout de suite la parole.

Mme Sofia ALIOMET – WPDE, co-animatrice

Merci beaucoup. Nous allons commencer d'abord par Madame BENISTAND-HECTOR, qui est responsable éolien en mer, hydroélectricité et EMR au SER, qui va donc présenter ce fameux rapport qui a été produit par la filière sur les effets de l'éolien en mer.

Un petit mot pour les personnes qui lèvent la main. Je rappelle que l'on va entendre d'abord les différents intervenants et intervenantes les uns après les autres. Nous prendrons les questions et les réactions à l'issue de cette séquence. Je vois qu'il y a des mains levées. Gardez-les pour tout à l'heure. Je laisse la parole à Madame BENISTAND-HECTOR.

Mme Maëlie BENISTAND-HECTOR – SER, responsable éolien en mer, hydroélectricité et EMR

Je vais donc vous présenter le document qu'a co-produit France Renouvelables et le Syndicat des Énergies Renouvelables sur les effets de l'éolien en mer sur l'environnement. C'est un livret qui se veut grand public qui a été réalisé par France Énergies Marines, et que l'on a bien évidemment versé à la bibliothèque de connaissances du débat public pour essayer d'apporter un regard sur ces questions qui émergent régulièrement dans le cadre du débat public des différents projets éolien en mer, notamment en France.

Pourquoi nous avons fait ce livrable ? C'était pour répondre au constat que cette question des impacts et des effets de l'éolien en mer sur l'environnement émergeait régulièrement dans les débats. Nous avons fait le choix de produire ce livrable pour essayer d'avoir une objectivation des discussions en la matière. Nous avons donc sollicité France Énergies Marines pour synthétiser la littérature existante en Europe, en France, et les différents retours d'expérience pour avoir un état des lieux exhaustif en 2023. C'est une première en France. Cela vient compléter des travaux de recherche de plus longue durée, notamment dans le cadre de l'observatoire de l'éolien en mer. L'idée était d'identifier des pressions et de les objectiver plus en détail par des fiches pédagogiques et synthétiques grand public. Bien évidemment, ce n'est pas un document qui remplace une étude d'impact environnemental qui est de toute façon nécessaire dans une approche projet par projet, mais c'est bien un document à but informatif pour comprendre un peu les enjeux de l'éolien en mer en France. Je crois que l'on ne peut pas parler de biodiversité sans parler de l'importance du développement de l'éolien en mer en France. Aujourd'hui, le dérèglement climatique est considéré comme l'une des cinq premières causes de l'effondrement de la biodiversité. L'éolien en mer a quand même comme premier objectif de décarboner un mix énergétique en France qui est encore carboné à hauteur de 60 %. On ne peut pas aborder les questions de biodiversité sans avoir une vision plus globale sur ces questions.

Pour comprendre ce document, on parle de pression. Il nous faut une précision terminologique avant de rentrer un peu plus dans le sujet. Quand on parle de pression, on ne parle pas d'impact. Ce sont bien deux choses différentes. Une pression, c'est une conséquence directe d'une activité anthropique, par exemple la navigation maritime ou bien une éolienne en mer qui va susciter quelque chose, par

exemple des émissions sonores. Ces émissions sonores vont avoir un effet, en l'occurrence la modification de l'environnement sonore marin. C'est de cet effet que l'on va mesurer si oui ou non il y a un impact sur le récepteur biologique qui va être concerné par cet effet. Quand on a 13 fiches sur des pressions, il s'agit bien de pression et non pas d'impact. Cela ne veut pas dire qu'il a 13 impacts de l'éolien en mer sur l'environnement, mais bien 13 pressions.

Comment se présentent ces fiches ? On définit le type de pression, la phase qui est concernée par cette pression : est-ce que c'est la phase de prospection, de construction du parc, d'exploitation, ou de démantèlement ? Quel est le compartiment biologique concerné ? Quels sont les effets que peuvent avoir ces pressions ? Ensuite, une conclusion qui nous permet de qualifier l'enjeu comme prioritaire ou non prioritaire, et également des retours d'expérience pour comprendre quelles peuvent être les mesures éviter, réduire, compenser, et de suivi qui existent d'ores et déjà pour maîtriser ces effets s'il y a lieu d'être.

Sur les 13 pressions qui ont été identifiées par la directive-cadre, il y en a quatre qui sont jugées comme ayant un enjeu majeur par l'Ocean Energy System, qui est une institution internationale qui étudie justement les effets des énergies marines sur l'environnement. Neuf sont jugées non prioritaires, et seulement quatre majeures : le changement d'habitat, les émissions sonores, les émissions électromagnétiques, et les collisions. L'idée est bien de montrer que l'on a aujourd'hui des retours d'expérience qui nous permettent d'avoir un regard assez exhaustif sur ces différentes pressions.

Comment on classe en enjeu majeur ou non ? Il y a deux choses. Il y a à la fois un effet, cela ne veut pas dire qu'il n'est pas maîtrisé ou bien – et nous reviendrons pour les émissions électromagnétiques – l'état des connaissances actuel ne permet pas de considérer l'enjeu comme non prioritaire. Cela ne veut pas dire qu'il y a un effet majeur. Cela veut simplement dire qu'aujourd'hui, l'état des connaissances mérite d'être davantage creusé pour mieux comprendre les effets d'un parc éolien en mer sur les compartiments marins.

Je vous propose de passer très rapidement sur les différentes pressions qui ont pu être identifiées. La première concerne les changements d'habitat marin. Le changement d'un habitat marin se définit par la modification d'un environnement marin direct, notamment par l'ajout de substances de substrats durs, en l'occurrence pour ce qui concerne les éoliennes les fondations. Cet effet de changement d'habitat marin a des effets contrastés à la fois positifs comme négatifs avec un effet récif direct par l'ajout de ces substrats durs par des espèces qui vont avoir une appétence pour ces substrats durs. Cela va avoir comme conséquence une augmentation de la diversité de la biomasse à l'échelle locale, notamment autour des fondations, et pourrait avoir un effet d'attraction pour des espèces qui n'étaient pas forcément présentes initialement dans ces parcs éoliens en mer. On voit notamment sur le parc Alpha Ventus cette augmentation locale de la biomasse, notamment auprès des fondations. Il faut bien comprendre que, pour chaque pression, il s'agit d'une approche que l'on ne peut pas généraliser pour l'ensemble des espèces, parce que chaque espèce a ses spécificités et un comportement différent. On ne peut pas extrapoler ce que l'on constate pour une espèce pour l'ensemble des espèces.

La pression suivante concerne les émissions sonores. Cela va être tout ce qui est induit par la construction et l'exploitation du parc éolien en mer. On constate notamment sur les parcs éoliens en mer qu'il va y avoir une phase travaux qui est génératrice d'émissions sonores. Là encore, il faut avoir une approche projet par projet. Il faut déjà bien comprendre que la phase travaux sur l'échelle de vie d'un parc éolien en mer qui est de l'ordre de 35 ans représente trois à cinq ans, soit une période relativement courte avec une temporalité réduite. En revanche, on voit aussi que ce sont des émissions sonores très variables en fonction du type de fondation. Le type de technologie qui va notamment générer des émissions sonores c'est le battage de pieux, ce qui ne concerne pas l'ensemble des parcs éoliens en mer. On voit également qu'il y a des mesures d'atténuation dans cette phase travaux, notamment des mesures d'effarouchement pour éviter la zone concernée par les travaux, et des mesures comme la mise en place d'un rideau de bulles, qui va aussi permettre de préserver l'environnement direct en réduisant le niveau d'exposition sonore. Ce sont des dispositifs qui ont pu être expérimentés en Belgique sur deux parcs éoliens. On a vu que c'était relativement efficace, avec un taux de fréquentation des cétacés qui pouvait augmenter.

Pour les émissions électromagnétiques, en l'occurrence, ce sont des effets très localisés. Aujourd'hui, la littérature présente des résultats très différents selon les études, ce qui ne permet pas de classer cet enjeu comme non prioritaire. C'est vraiment le manque de connaissance qui a fait que l'on a classé cet effet comme enjeu majeur. En revanche, on constate que l'enfouissement de certains câbles peut réduire l'exposition des espèces notamment benthiques. On a quand même un effet qui reste relativement localisé. Nous demandons à avoir davantage de suivi dans l'étude de l'observatoire de l'éolien en mer. Là encore, il s'agit d'avoir un suivi espèce par espèce. Par exemple, le lançon, qui est une espèce clé de voûte dans la mer du Nord, n'est a priori pas du tout sensible aux émissions électromagnétiques. Il s'agit aujourd'hui de continuer cette démarche d'amélioration continue pour avoir

davantage de connaissances sur le comportement des espèces, même si pour certaines espèces, on sait d'ores et déjà qu'il n'y a pas d'effet comme la truite arc-en-ciel par exemple.

Pour le dernier enjeu, il s'agit des collisions. On parle bien des collisions aériennes, parce que les collisions sous-marines qui concernent davantage les cétacés et les tortues marines sont quasi nulles. Il y a un comportement d'évitement avec des infrastructures qui sont relativement immobiles, et que l'enjeu sera plutôt pour tout ce qui est navigation maritime, mais pas pour des infrastructures d'éolien en mer. Sur les collisions aériennes, on constate qu'il s'agit encore une fois avant tout de privilégier des zones où l'on a une fréquentation réduite des espèces de l'avifaune et des oiseaux migrateurs. En l'occurrence, on constate que c'est propre à la hauteur de vol de chaque espèce et à leur capacité d'évitement. Là encore, nous avons des retours d'expérience qui permettent de constater que l'on a une capacité d'évitement des oiseaux marins. Je pense notamment au canard eider qui a cette capacité à éviter les parcs éoliens en mer ou encore un suivi GPS du parc éolien en mer en Angleterre qui a suivi par GPS le sterne caugek, et l'on constate qu'il y a un effet de macro-évitement du parc éolien en mer. Cela invite encore une fois réfléchir à une planification très en amont de l'implantation des parcs éoliens en mer, parce qu'il y a des effets qui restent localisés à l'échelle d'un parc. La séquence majeure est de privilégier une séquence pour éviter les zones à enjeux pour ces espèces. Je reste disponible pour répondre aux questions.

Mme Sofia ALIAMET – WPDE, co-animatrice

Je vous remercie. Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur Dominique CHEVILLON qui est vice-président de la ligue de protection des oiseaux (LPO) et vice-président du parc naturel marin de l'estuaire Gironde.

M. Dominique CHEVILLON – LPO, vice-président

Parler des impacts de l'éolien consiste d'abord à décrire de quoi il s'agit. Cela a été abordé, mais pas assez. En fait, c'est une activité industrielle lourde qui va donner lieu à des effets sur trois écosystèmes : le benthique, c'est-à-dire le fond avec sa faune et sa flore ; également la colonne d'eau dans laquelle se déplacent des mollusques et des poissons, et d'autres espèces ; et la colonne d'air qui est au-dessus. Ces trois écosystèmes vont être infectés par trois phases qui ont été décrites précédemment : une phase de construction, une phase d'exploitation, et une phase de démantèlement dont il est d'ailleurs assez souvent peu question également de durée d'investissement, c'est-à-dire la durée de vie de ces parcs. Une fois que la durée de vie est atteinte, on parle parfois de 30 ans, mais dans le golfe de Gascogne qui est un milieu très contraint, on parle plutôt de 15 ou 20 ans. Sur ces trois phases, on va renouveler ensuite les impacts qui touchent ces trois écosystèmes sur la zone de parc.

Parler des impacts consiste aussi à aborder celui des zones qui sont aujourd'hui protégées. Cela a été abordé. La LPO est gestionnaire d'espaces naturels, d'aires marines protégées, et d'espaces terrestres. Nous avons de l'expérience sur ces sujets. On peut déjà dire un satisfecit. Les zones qui ont été déterminées comme des zones dites de protection sont des zones qui collent à une réalité écologique intéressante. Elles ont été documentées pour les réserves naturelles nationales qui sont les aires marines ou terrestres protégées. Certaines font les deux : marines et terrestres. Elles ont très bien été déterminées grâce aux travaux du muséum, des associations, des spécialistes universitaires, des parcs naturels marins, etc. Beaucoup demeurent des aires marines à protéger et non pas des aires marines protégées. Ceci dit, on peut constater que la biodiversité existe, et que les écosystèmes sont particulièrement intéressants ici.

Que peut-on faire aujourd'hui pour essayer de concilier les enjeux de ces zones qui sont intéressantes et les perturbations, les destructions, les dommages qui sont consentis à ces milieux par les éoliennes industrielles ? Il s'agit déjà de faire un constat : les grands tracés migratoires des oiseaux, mais aussi des chiroptères, mais aussi les insectes, les papillons, les oiseaux terrestres et marins qui utilisent les tracés migratoires intercontinentaux entre l'Afrique, l'Europe du Nord, et l'Amérique du Nord sont assez peu considérés aujourd'hui. C'est un vrai questionnement, indépendamment des zones protégées et des aires marines protégées qui existent.

Pour notre part, à la LPO, nous considérons que ces aires marines protégées doivent exclure complètement ces installations industrielles, parce que nous avons l'expérience de l'éolien terrestre où l'on voit bien que là où il existe des zones à haute biodiversité avec de riches écosystèmes, c'est un simple bon sens. La science est aussi de l'empirisme. On constate que si l'on installe des éoliennes, lorsque cela a été le cas, c'est rare en France, par exemple Natura 2000, il n'y en a pas dans certains parcs régionaux, c'est la catastrophe. Nous estimons, par parallélisme avec l'éolien terrestre, faire la même chose. C'est du bon sens. Là où il y a les concentrations de biodiversité, il ne faut pas installer des activités industrielles. Nous avons entendu beaucoup de choses de la part du Syndicat des Énergies Renouvelables. La dame qui est intervenue en est une représentante. Personnellement, je suis un industriel de cycle long. J'ai travaillé pendant 40 ans et dirigé un grand groupe. Je pense que les

industriels qui font de l'industrie devraient être des intervenants et non pas avoir des organisations qui sont des organisations professionnelles comme les syndicats qui, à mon avis, peuvent difficilement parler des impacts et de la réalité de ce qu'est une industrie en éolien.

Vous l'avez compris : des impacts forts qui touchent trois écosystèmes, des phases qui sont répétées dans le temps jusqu'à peut-être deux ou trois fois, parce qu'il faudra exploiter ces zones plusieurs fois par ces parcs industriels éoliens. Cela nécessite une planification pour éviter les zones à enjeux. Nous attendons désespérément cette planification. Elle a été prévue par une directive de 2014 de planification des activités nouvelles. Et on ne l'a toujours pas. Je salue quand même les industriels d'avoir fait quelques cartes qui cherchent à éviter les zones Natura 2000 et les parcs naturels marins. Je note avec beaucoup de tristesse et beaucoup de déception que l'État français persiste à investir et à vouloir mettre des parcs éoliens industriels dans des zones qui sont des aires marines protégées, dans des zones Natura 2000, soit au titre de la protection des oiseaux soit au titre des habitats, et que nous sommes les seuls en Europe à le faire. Aujourd'hui, il n'y a que deux parcs éoliens existants qui sont en zone Natura 2000. Un troisième est en zone Natura 2000, mais parce que la zone Natura 2000 a été décidée postérieurement à la construction du parc industriel. En comparaison avec cela, sur l'île d'Oléron, il va y avoir deux parcs sur une zone de protection spéciale pour les oiseaux. Le parc supplémentaire est encore une zone Natura 2000. Si on regarde sur la zone Nord Atlantique Manche Ouest, c'est encore le sujet. On va encore multiplier les implantations – en tout cas cela paraît être un souhait de l'État – dans des zones qui sont à enjeux écologiques.

Je crois que nous faisons vraiment fausse route. On aurait d'abord intérêt à éviter des contentieux franco-français devant les juridictions françaises et ensuite des contentieux européens, puisqu'il semblerait que la France se distingue malheureusement dans le mauvais sens par une volonté d'installer ces fameux parcs dans des zones et des aires marines protégées.

Mme Sofia ALIAMET – WPDE, co-animatrice

Merci beaucoup, Monsieur CHEVILLON, pour votre intervention. Je vous propose de laisser la parole à Monsieur JUNG, professeur du muséum national d'histoire naturelle. Vous avez la parole.

M. Jean-Luc JUNG – CNPN, Président

J'ai peur de rajouter une pierre de complexité à tout cela. Pour ma part, je suis professeur au muséum d'histoire naturelle. J'ai travaillé à la station marine de Dinard. Au muséum, c'est l'une de nos missions d'apporter des éléments scientifiques pour nourrir des débats concernant les problématiques sociétales actuelles, et l'implantation des parcs éoliens en mer en fait partie en premier lieu. Pour information, l'institut de l'océan qui regroupe différents partenaires, notamment Sorbonne Université et le muséum vient de créer un groupe Eole ASU, dont le but est de regrouper les différents scientifiques impliqués dans l'étude des effets des parcs éoliens et le fonctionnement des parcs éoliens. Il y a des réunions annuelles d'échanges à ce sujet.

Ma spécialité scientifique concerne la biodiversité de la macrofaune marine depuis une vingtaine d'années avec un intérêt particulier pour les mammifères marins. J'utilise des approches moléculaires. J'utilise l'ADN pour étudier la diversité dans le but de faire de la taxonomie, d'identifier les espèces auxquelles appartiennent les échantillons, d'utiliser les approches ADN environnementales.

Mon deuxième but est de décrypter la diversité génétique. On parle de la diversité qui va exister au sein des espèces. On a des cas de diversité génétique très marquée chez les cétacés. Par exemple, Philippe LE NILIOT pourrait vous parler des groupes de Grands Dauphins d'Iroise pendant des heures, avec notamment le groupe qui vit à proximité de l'île de Sein, qui est un groupe mondialement particulier de par la fidélité à son territoire et par son petit nombre, et par leurs liens entre individus. Chez les Grands Dauphins, il y a des écotypes au sein de l'espèce avec un écotype qui va être pélagique, un écotype océanique qui va se déplacer sur de longues distances, et un écotype qui va être plus côtier. Certains les qualifient de résidents. Chez les cachalots, on peut être amené à étudier les relations entre les liens génétiques, donc les liens familiaux, et la formation des groupes sociaux pour comprendre comment fonctionne la structuration génétique de l'espèce et l'organisation des groupes sociaux.

Tous ces travaux ont un but de compréhension fondamentale. Ils ont aussi un intérêt en termes d'application de la conservation. Nous essayons le plus possible de travailler en lien avec les parcs marins. Nous avons d'ailleurs plusieurs projets en cours avec le parc marin d'Iroise sur les Grands Dauphins. Nous travaillons également avec l'OFB de longue date. C'est une photo qui a été prise en Guadeloupe. On voit bien la proximité des activités humaines au sens large et des cétacés. Le but de mes travaux est la compréhension fondamentale et essayer d'apporter des éléments qui aident à la définition des politiques de conservation dans les parcs, avec une attention particulière pour comprendre les impacts des activités humaines sur la diversité de la macrofaune marine.

L'un des buts que l'on a dans ce cadre est d'essayer d'aider à la définition des unités de gestion. Pour concrétiser cette phrase, par exemple, on peut considérer que l'espèce des Grands Dauphins se porte bien. Est-ce suffisant en matière de conservation ? Si, du jour au lendemain, on développe des activités humaines à proximité de l'île de Sein qui font que le groupe de Grands Dauphins de l'île de Sein disparaît, parce qu'il est obligé de se déplacer ou que les individus meurent, aura-t-on impacté la biodiversité de l'espèce ? C'est ce type de questions que l'on essaye d'aider à répondre au travers des différences génétiques et comportementales entre les groupes. En l'occurrence, la réponse est oui, on aurait impacté très fortement l'espèce.

Dans l'océan, la biodiversité ne repose pas que sur les cétacés. On a une telle complexité de la biodiversité dans l'océan que l'on est obligé d'utiliser des proxys si l'on veut étudier cette biodiversité. Les cétacés sont des espèces à longue durée de vie, souvent très mobiles, souvent au sommet de la chaîne alimentaire. Ce sont donc des espèces parapluies. Cela signifie que si les membres d'une espèce sont présents dans un endroit, ils y restent. Par une espèce d'effet parapluie, on peut considérer qu'ils protègent tout l'écosystème qui permet leur survie. Voilà aussi pourquoi nous voulons travailler sur ce type d'espèces.

En se basant sur l'étude de l'ADN, sur l'étude des comportements et sur l'observation de ces espèces, on arrive à montrer toute cette diversité à l'intérieur des espèces. Ce niveau de biodiversité devient plus compliqué que simplement de considérer telle ou telle espèce. Quand on est un mammifère marin, si l'on essaie de se mettre à leur place, ils doivent partager leur habitat avec toutes les activités humaines : les engins de pêche, le transport maritime, le tourisme, la plaisance, les activités militaires, l'exploration gazière et pétrolière. Ils subissent les sources de pollution organique, des métaux lourds, les déchets plastiques, les filets fantômes, les microplastiques, et la pollution sonore. Cela fait plusieurs fois que l'impact du bruit est abordé.

C'est une pollution particulièrement importante. Les effets sont très différents sur les cétacés selon les espèces. Les parcs éoliens se situent dans ce contexte. Il faut prendre en compte cette double problématique de changement global dont on a beaucoup parlé déjà, mais aussi d'érosion de la biodiversité. On vit dans une période de déclin brutal de la biodiversité qui se passe à une vitesse incompatible avec les mécanismes de l'adaptation et de l'évolution que l'on connaît. Les parcs éoliens en mer sont dans ce contexte des activités humaines en mer.

Pour les parcs éoliens, il y a un besoin énorme de connaissances. Je vais oser dire que le diable est dans les détails de la biodiversité. Il faut se méfier des généralisations. Ce n'est pas parce que l'on a étudié les effets d'un parc à un endroit que l'on pourra comprendre les effets d'un autre parc. Chaque cas va être particulier et va nécessiter des études avant, pendant, et après le fonctionnement du parc.

Je voudrais finir par un dernier élément quand on parle de biodiversité marine. On a cette idée préconçue que l'on connaît très bien cette biodiversité et que l'on connaît bien les espèces marines et les espèces terrestres. Les estimations que l'on a est que l'on connaît à peu près 15 % des espèces marines actuellement. Cela signifie qu'il y a 85 % des espèces qui ne sont pas connues, qui ne sont pas encore identifiées, qui ne sont pas décrites, et qui ne sont pas nommées, et dont on ne pourra pas suivre la disparition ou l'état de santé en termes d'espèce, puisque nous ne les connaissons pas. Je reprends l'idée d'un collègue canadien qui est malheureusement très réaliste : on est un peu en train de brûler le livre du vivant sans l'avoir lu. Je mets cette image sur l'érosion de la biodiversité. Pour les effets locaux des éoliennes, on doit prendre en compte ce contexte.

Mme Sofia ALIAMEY – WPDE, co-animatrice

Merci, Monsieur JUNG. Pardon pour les timings un peu serrés dans ce format webinaire. On a une dernière intervention qui est celle de Monsieur MARION, président du Conseil national de protection de la nature. Nous passerons ensuite à la séquence de temps d'échange.

M. Loïc MARION – CNPN, Président

Le CNPN, devant l'ampleur des prévisions des ENR de la nouvelle stratégie de l'Union européenne publiée en 2020 (300 gigawatts d'éolien offshore, dont 50 à 62 en France) sans réelle prise en compte de la biodiversité et des paysages pourtant renforcés par la loi de 2016 en France et que le CNPN doit appliquer, nous avons été contraints de nous autosaisir de ce problème, puisque l'État ne nous le demandait pas. Ce rapport fait donc 55 pages est disponible sur le site Internet du CNPN. Il reprend également la motion de la commission supérieure des sites de juin 2021 sur l'impact sur les paysages de ces parcs futurs.

Le CNPN considère que la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité, et alerte sur plusieurs points de vigilance. Le premier a été rapporté par les différents interlocuteurs : c'est l'absence de recul sur les effets du gigantisme croissant des éoliennes, l'expérience partielle est essentiellement la limitation des éoliennes antérieures à 2013 en mer du Nord,

qui est un habitat très particulier que l'on ne peut pas généraliser sur les trois façades marines françaises qui ont des caractéristiques différentes.

La connaissance est très limitée sur la mortalité de la faune volante. Elle est essentiellement basée pour les oiseaux marins sur des modélisations théoriques manquant cruellement de données de terrain. On ne retrouve pas les cadavres des oiseaux ou des chauves-souris en mer. Elles supposent un évitement quasi total de 99 % par les oiseaux. Quand on prend ces entrées de modèles, il ne faut pas s'étonner d'avoir une sortie qui indique qu'il y a relativement peu d'impact. Le CNPN, comme d'autres instituts européens, ont demandé à ce que les parcs soient équipés de caméras et d'enregistrements sonores jour et nuit permettant de mesurer la mortalité par toutes conditions météorologiques, et pas simplement la journée par beau temps en s'affranchissant de la perte des cadavres en mer. On constate pour l'instant que le seul parc existant à Saint-Nazaire n'en est pas équipé. Je sais que les prochains parcs ont pris l'engagement pour certains de le faire. C'est une bonne chose. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour de mortalité en France, et très peu sur l'ensemble des parcs européens, qui se basent toujours sur ces modélisations théoriques, qui reprennent les uns après les autres ces conclusions faussées.

La deuxième inquiétude concerne l'impact cumulé des parcs. Quand bien même on admettrait par pure théorie et raisonnement qu'il n'y aurait que 1 % de mortalité sur un parc donné, que va-t-il se passer pour l'ensemble des populations d'oiseaux marins, de chauves-souris, ou d'oiseaux migrateurs terrestres qui migrent en partie sur la mer s'il y a des centaines de parcs voire beaucoup plus sur leurs voies de migration entre les différentes zones ? On peut atteindre des proportions de mortalité assez fortes, voire considérables que l'on n'est pas capable de mesurer pour le moment pour les raisons que je viens de rappeler. C'est donc la bouteille à encre qui nous inquiète beaucoup.

Le troisième point qu'a évoqué le Syndicat des Énergies Renouvelables dans sa présentation concerne l'évitement pour certaines espèces. Ce n'est évidemment pas le cas de toutes. Les points montrent les éoliennes et les trajets des oiseaux montrent que certaines espèces les évitent presque en totalité. Ces oiseaux perdent ainsi une zone d'alimentation, qui peut être très importante pour eux. Si les parcs se multiplient de manière très importante comme ce sera le cas si l'on veut à terme installer 45 gigawatts sur les côtes françaises, ce ne sera pas du tout négligeable sur l'aire d'alimentation de ces oiseaux.

Comme cela a été indiqué par Monsieur CHEVILLON, on peut se poser la question de savoir s'il est normal d'imposer des parcs dans des aires marines protégées. Pourtant, dans la délimitation de ces parcs d'aires marines protégées, elle s'est appuyée sur l'importance de leur biodiversité après plusieurs décennies d'instruction suite aux directives européennes oiseaux de 1979 ou la directive habitat de 1992. Ce n'est qu'après ces dizaines d'années de mise en place progressive de ces zones Natura 2000, que l'on décrète sans aucune étude scientifique précise que l'on peut mettre en France par exception ces parcs dans ces zones. C'est très interrogateur. Il y a trois parcs déjà décidés et qui vont poser problème à ce titre : celui face à la Camargue pour le moment expérimental, mais qui va se doubler d'un parc définitif ; celui de Dunkerque qui est dans le goulot de passage d'une très grande partie des populations migratrices des oiseaux de mer dans le goulot de Calais ; et celui d'Oléron avec évidemment des incertitudes sur de nombreux prochains parcs constituant, ne serait-ce que pour la façade atlantique, un véritable mur de parcs éoliens. Nous sommes vraiment dans l'inconnu.

Le CNPN préconise de reculer les parcs au large en privilégiant les parcs flottants, en regrettant d'ailleurs que les premiers parcs autorisés aient tous été placés par l'État entre 10 et 25 kilomètres des côtes, contrairement à la moyenne européenne de 41 km, certains sont même éloignés jusqu'à 80 km. Je note avec satisfaction que l'un des scénarios du Syndicat des Énergies Renouvelables tout récent va dans ce sens.

En résumé, jusqu'à présent, nous sommes bien obligés de faire le constat que le choix des zones de parc éolien en mer a privilégié les critères socio-économiques au détriment de la biodiversité et des paysages pourtant prioritaires au niveau de l'argumentation européenne et française. Deuxièmement, il faudrait éviter, réduire, et compenser, c'est-à-dire la démarche habituelle de tous les aménagements en France, voulue aussi par les directives européennes, dès le choix des macro-zones dans les documents stratégiques de façade. C'est ce qui va être fait pour ce débat public, avec le regret qu'il n'y aura désormais plus de débat public au niveau de chacun des parcs lorsqu'ils seront construits.

Autre reproche : à partir du moment où un parti est décidé, on y rajoute des extensions automatiques de parcs – ce que l'on appelle dans le rapport du CNPN « les poupées russes » – sans étude complémentaire préalable à ces décisions de rajout. Les mesures compensatoires en mer qui sont prévues dans la méthode éviter réduire compenser sont difficilement crédibles ou faisables. Les lacunes des connaissances sur les impacts sur la biodiversité liées à la multiplication de ces parcs et au gigantisme, mais aussi à la spécificité des habitats des espèces en France auraient justifié d'attendre les résultats des études en cours, qui ont été lancées depuis l'auto-saisine du CNPN, qui a contribué, avec l'observatoire marin. Les résultats ne seront disponibles qu'après trois ou quatre ans d'études, et

malheureusement on met la charrue avant les bœufs en décidant déjà de l'implantation des zones de ces futurs parcs.

Nous avons entendu parler des effets récifs. Ils sont très limités sur les zones elles-mêmes de pieux des éoliennes. C'est un avantage qui est surtout reconnu dans des zones sableuses, qui sont l'habitat principal et essentiel de la mer du Nord. On rajoute un socle dur qui attire quelques espèces. Malheureusement, certaines d'entre elles sont des espèces invasives, et elles ne sont pas forcément toutes intéressantes. Cet avantage n'existe pratiquement pas ou très peu en France où nous avons beaucoup de côtes rocheuses, y compris des parcs qui s'installent comme celui de Saint-Brieuc sur des zones rocheuses. Cela ne va pas rajouter un habitat nouveau par rapport à ce qui existe déjà. Il faut évidemment éviter les zones protégées. Il y en a déjà très peu d'efficaces. Par principe de précaution, il faut les éviter et privilégier le flottant le plus éloigné possible des côtes sans atteindre forcément la rupture du plateau continental qui est très intéressante pour les cétacés, et pourrait poser problème à ce titre.

Le rapport termine par une demande de débat plus objectif sur l'effet balance entre bénéfices et inconvénients des ENR par rapport aux autres usages de la mer et à la biodiversité. Ce débat est tronqué depuis la parution du rapport du CNPN, puisque les ENR ont été déclarées bénéficiant automatiquement de raison impérieuse d'intérêt public majeure. C'est donc acquis d'office, et on ne peut plus en discuter par rapport à ce coût bénéfique. Les choses vont sans doute évoluer dans les années qui viennent, mais pour le moment, ce rapport du CNPN reste très largement d'actualité dans ses conclusions.

Mme Sofia ALIAMET – WPDE, co-animatrice

Merci beaucoup, Monsieur MARION. Merci à tous les intervenants et intervenantes pour vos présentations respectives. Je propose de passer la parole à Étienne BALLAN pour un temps de synthèse du tchat, de ce qui a été dit, de réaction des intervenants, et aussi des mains levées, parce qu'elles sont nombreuses.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup, Sofia. Vous voyez aussi à l'écran les quelques questions qui sous-tendent ce dernier moment d'échange avant la fin de notre réunion. Les intervenants ont fait un tour assez complet de tous les sujets. Cela a pris un peu plus de temps que prévu. Nous nous en excusons. Au moins, la matière est présente.

Un premier point de résumé du tchat qui est difficile à résumer, parce qu'en réalité, il y a beaucoup de sujets qui ont été soulevés. Quelques sujets sur l'intérêt ou non de l'éolien en mer. Je voulais juste rappeler que nous avons eu un webinaire sur ce point du point de vue des questions énergétiques qui s'est déroulé au début de débat. Nous n'allons donc pas forcément revenir là-dessus. En revanche, il y avait des demandes de précision sur le nombre concret d'éoliennes qui était envisagé. C'était un sujet dans le rapport du CNPN de l'époque. Peut-être que la filière pourrait répondre à ce point : les 45 gigawatts sont équivalents à combien d'éoliennes ? Il y a plusieurs questions dans le tchat relatives à cette image du mur d'éoliennes de l'Atlantique. Beaucoup d'acteurs disent que ce sera un mur qui sera difficile à franchir notamment pour les oiseaux, et d'autres représentants de l'industrie d'éolienne qui disent plutôt qu'au vu de l'écartement des éoliennes, on ne peut pas parler d'un mur. Peut-être sans commenter cette vision mur ou pas mur, la filière peut-elle nous indiquer le nombre d'éoliennes que cela représente à l'échelle de l'ensemble des façades pour ces 45 gigawatts ?

Mme Maëlie BENISTAND-HECTOR – SER, responsable éolien en mer, hydroélectricité et EMR

Pour être claire, aujourd'hui, sur Saint-Nazaire, il y a des éoliennes qui sont d'une puissance de 6 mégawatts avec des puissances qui augmentent. Sur Dieppe, on est plutôt sur 8 mégawatts. Dans les projections des futurs parcs, on est sur des turbines ou des machines d'éoliennes qui ont des puissances de l'ordre de 16 à 23 mégawatts. On a des projections vers une augmentation de la puissance des machines, notamment dans les prochains appels d'offres avec des turbines de plus grande taille.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Qu'est-ce que cela donne en termes de nombre ?

Mme Maëlie BENISTAND-HECTOR – SER, responsable éolien en mer, hydroélectricité et EMR

Il faut que je refasse le calcul, parce qu'un parc éolien dans les puissances de l'ordre de 500 mégawatts pour les premiers parcs. Aujourd'hui, c'est plutôt 1 gigawatt, voire 2 gigawatts. C'est d'ailleurs le scénario que l'on propose dans la filière, avec des zones de parcs de l'ordre de 1,2 à 2 gigawatts.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci. De fait, vous n'avez pas complètement répondu à la question. C'est une question que nous avons eue souvent à plusieurs moments du débat public, et c'est vrai que tout le monde peut faire le calcul assez facilement : 45 gigawatts installés avec des machines en moyenne à 20 mégawatts, cela signifie environ 2250 mâts au total, en considérant une hypothèse de 20 mégawatts. Ce chiffre n'est qu'une moyenne. Il pourrait être un peu inférieur ou un peu supérieur. Je tenais à ce que ces éléments soient dits pour que ce soit tout à fait clair. Comme vous l'avez dit, cela ne précise pas le nombre de parcs, puisque la puissance globale des parcs pourra varier. Cela a été repris dans plusieurs éléments du tchat.

Il y a également eu de nombreuses discussions sur la question de l'impact. Pour faire le lien avec la séquence que nous avons vue tout à l'heure, je vous propose de reprendre les questions qui portent sur la compatibilité entre les parcs éoliens et les aires marines protégées. Monsieur CHEVILLON, vous avez été tout à fait clair sur votre souhait que les parcs ne se développent pas dans les aires marines protégées. Il y a des questions dans le tchat qui portent à la fois là-dessus, mais également sur les interactions en limite. Y a-t-il un intérêt ou une incompatibilité entre une aire marine protégée et un parc éolien qui lui serait voisin ? Un internaute a évoqué plusieurs situations, notamment en Atlantique où le cas s'est déjà présenté. Quelles interactions possibles négatives dans une proximité entre AMP et éolien ? Monsieur CLAUDET d'abord et Monsieur CHEVILLON ensuite.

M. Joachim CLAUDET – Directeur de recherche au CNRS

Je vais essayer d'être très bref. D'une part, les normes internationales disposent normalement que les activités industrielles sont non compatibles avec la conservation de la biodiversité. Cela montre bien qu'il n'y a normalement pas d'éoliennes dans les aires marines protégées, parce que les éoliennes créent un nouvel habitat qui est artificialisé. On ne conserve bien entendu pas la biodiversité dans quelque chose qui est artificiel. Quant à la proximité, en soi, il n'y a pas de problème. Cela dépend de ce que l'on veut obtenir. Il y a bien des aires marines protégées devant des villes ou en proximité. Quand on parlait tout à l'heure d'être représentatif dans les 10 %, il ne s'agit pas de ne protéger que des choses qui sont absolument prêtes, vierges, et loin de toute activité humaine. Au contraire, les aires marines protégées sont d'autant plus efficaces quand elles sont proches des activités humaines et proches de gens qui vont pouvoir en bénéficier.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Monsieur CHEVILLON, un complément sur ce point ?

M. Dominique CHEVILLON – LPO, vice-président

Les déplacements Est – Ouest entre les réserves naturelles des aires marines protégées terrestres et marines de la côte sud Vendée jusqu'à sud Charente-Maritime et le large où l'on voit des voyages quotidiens notamment au niveau des oiseaux qui vont venir se nourrir et qui, dans les perspectives des zonages de parcs éoliens, seraient sur les parcours de ces oiseaux. Nous avons véritablement en périphérie aussi, par le déplacement des oiseaux entre les différentes aires de nourrissage, de refuge, etc., des possibilités, d'où l'intérêt de bien avoir en tête pas seulement les migrations Nord – Sud dont j'ai parlé tout à l'heure avec des millions d'oiseaux, mais également les déplacements Est – Ouest et Ouest – Est qui seraient directement concernés.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Monsieur MARION, si vous voulez compléter, je vous ai vu lever la main.

M. Loïc MARION – CNPN, Président

Il faut prendre en compte, notamment dans les zones Natura 2000 les raisons du classement de ces zones. Lorsque ce sont des zones qui ont été créées pour des oiseaux notamment migrateurs, il est évident qu'un parc éolien est parfaitement incompatible avec ce principe de protection Natura 2000.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup pour vos réactions. Je voulais remercier la Direction générale de l'Énergie et du Climat qui a bien voulu répondre dans le tchat sur le nombre d'éoliennes : entre 2000 et 3000 éoliennes pour 45 gigawatts pour une trentaine de parcs.

Si on poursuit l'analyse de ce qui s'est dit dans le tchat, le deuxième point concerne les effets cumulés. Je crois que vous avez été plusieurs à en parler, notamment Monsieur MARION. Aujourd'hui existe-t-il une capacité d'anticiper ou de mesurer ces effets cumulés ? Puis, d'une certaine manière, je vais essayer de faire le lien avec une autre série de questions qui sont ressorties de manière très forte dans le tchat. Une partie des participants estime qu'il est absolument impératif de mesurer l'impact potentiel avant dans le cadre de l'étude d'impact environnemental, et un certain nombre d'acteurs notamment de

la filière répondent dans le tchat que l'étude d'impact est faite en l'état actuel des connaissances, et qu'il n'est pas possible dans un certain nombre de cas de mesurer cet impact en amont. La question concerne donc l'incertitude à la fois sur les effets cumulés et même tout simplement parc par parc est posée très clairement par plusieurs internautes. Quel est votre point de vue aujourd'hui ? Est-ce que l'on peut décider avec des études d'impact qui, d'une certaine manière, seraient incomplètes du point de vue des effets environnementaux possibles ? Quelle serait la bonne façon d'anticiper ou de mesurer des effets incertains et des effets cumulés ? C'est une question assez vaste que je me permets de poser. Je ne vois aucune main se lever pour y répondre, cela m'inquiète. Monsieur JUNG, vous avez notamment été interpellé dans le tchat sur ce point. On vous a d'ailleurs dit assez clairement : « Est-ce que vous voulez attendre que les parcs éoliens soient là pour en mesurer les effets ? N'est-il pas quand même possible de les mesurer en amont ? »

M. Jean-Luc JUNG – CNPN, Président

Il faut bien sûr absolument avoir des données avant. Pour moi, il faut deux types de données. Il y a d'abord des données de connaissances générales sur la biodiversité en général, ce que j'essaie d'expliquer, dont on ne connaît qu'une fraction. Il faut que l'on arrive à augmenter nos connaissances générales, et il faut des données locales sur les sites d'implantation des parcs. Là aussi, je crois qu'une idée vraiment importante est que l'on ne pourra pas généraliser. À mon sens, les études d'impact et l'état des lieux doivent être faits dans chaque site, et on ne pourra pas généraliser une étude à un autre site. Il faut vraiment faire ces études à chaque fois.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Vous préconisez donc une approche au cas par cas et très contextuelle.

M. Dominique CHEVILLON – LPO, vice-président

Je crois avoir fait état tout à l'heure du bon sens. Lorsqu'on crée des zones qui sont riches par leurs écosystèmes et leur biodiversité associée, on s'aperçoit – et on le vérifie maintenant 30, 40, ou même 50 ans après – que ces zones augmentent encore leurs effets, tout simplement parce que ce sont des zones de protection et les oiseaux y trouvent leur compte. Pour le milieu terrestre, tout cela est documenté par rapport aux éoliennes. Pour le milieu marin, ce n'est pas documenté. Nous allons sortir prochainement une bibliographie sur toutes les parutions qui ont été faites. Il y a effectivement assez peu d'exemples. J'interpelle l'État là-dessus, mais aussi les industriels. On a 20 ans d'expérience d'éoliennes offshore en Europe et aucune étude ou documentation sérieuse scientifiquement n'a été véritablement produite. À chaque fois, on nous dit qu'il y a des centaines d'études, mais en réalité, on ne nous donne rien. On demande au même citoyen de se prononcer sur les incidences environnementales ou socio-économiques, alors que l'on n'a pas documenté ces données au moment de leur choix. On revient un peu à l'empirisme. C'est pour cette raison que je dis que les zones qui concentrent la biodiversité et les écosystèmes riches doivent, par essence, être évitées, parce que c'est là où il y a le plus d'éventualités de rencontrer ces enjeux.

M. Loïc MARION – CNPN, Président

La synthèse du CNPN concluait effectivement que les effets majeurs concernaient d'une part les cétacés de manière assez identifiée, et surtout la faune volante, à savoir les oiseaux, les chauves-souris, les oiseaux de catégories, les oiseaux marins qui sont cantonnés à ces milieux, et en particulier toutes les zones de migration ou de reproduction de ces animaux avec les effets cumulés dont nous sommes aujourd'hui incapables d'en mesurer les conséquences, tout simplement parce que ces oiseaux marins ont toujours vécu depuis la nuit des temps et des millions d'années d'évolution dans un paysage marin où il n'y avait pas d'obstacle, contrairement aux animaux terrestres qui savent éviter beaucoup mieux. Ce n'est d'ailleurs pas toujours le cas, et les éoliennes posent aussi un problème, parce qu'elles sont très différentes des obstacles terrestres de falaise ou d'arbres. Il y a donc véritablement une inconnue. On ergote sur la hauteur de vol des différentes espèces : sont-elles capables de passer sous les pales ou au-dessus ? Peuvent-elles les éviter ou pas ? Je reviens à ce que je disais tout à l'heure sur les modélisations mathématiques basées sur la physiologie des différentes espèces d'oiseaux, sur lesquelles on tire des conclusions sur leurs capacités physiques à éviter un obstacle. C'est très théorique, et cela n'a jamais été validé sur le terrain, puisque l'on ne retrouve pas des cadavres sous les éoliennes contrairement à ce qui se passe sur l'éolien terrestre. Au début du lancement de l'éolien terrestre, personne n'a pensé aux chauves-souris, ni les scientifiques ni les naturalistes. Ils ont pensé aux oiseaux, mais pas aux chauves-souris. Compte tenu de la mortalité que l'on retrouvait sur de nombreux parcs, on s'est aperçu que ce problème de mortalité était considérable et très variable d'un parc à l'autre. Cette expérience n'a pas été menée pour le milieu marin. Encore une fois, le seul parc qui existe en France est démuné des moyens techniques qui existent et qui permettraient de mesurer la mortalité sur ces chauves-souris, oiseaux marins, et oiseaux terrestres grande nature.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Je vois des remarques dans le tchat qui demandent à avoir la parole. J'ai dit au démarrage que l'on avait vraiment glissé dans le temps des interventions, et que l'on va devoir terminer un peu plus tard. Avant cela, une dernière petite question que j'adresse plutôt à Monsieur CLAUDET ou Monsieur JUNG. Peut-on compenser ? La démarche éviter et réduire est une chose. Y a-t-il une façon de compenser les impacts de l'éolien sur la biodiversité en mer ? De quelle façon ce serait possible ?

M. Joachim CLAUDET – Directeur de recherche au CNRS

Merci de me donner cette opportunité. La restauration en mer ne fonctionne pas ou extrêmement peu comparée au terrestre. Il n'y a que quelques types d'écosystèmes que l'on peut restaurer comme les mangroves ou autres, mais c'est extrêmement difficile de restaurer de la posidonie. Concernant les récifs coralliens, cela ne fonctionne pas à grande échelle pour l'instant. En fait, nous avons beaucoup de mal à restaurer. Ce qui marche en mer pour restaurer, c'est justement la restauration passive au sein d'aires marines protégées par exemple où l'on va éliminer les pressions pour laisser la nature récupérer d'elle-même. Tout ce qui est restauration active que l'on pourrait faire pour compenser ne fonctionne pas.

M. Étienne BALLAN – CPDP

En vous suivant, peut-on considérer que l'augmentation de surface protégée pourrait être une compensation au développement de l'éolien, puisque vous dites que la restauration passive pourrait être une compensation ?

M. Joachim CLAUDET – Directeur de recherche au CNRS

Ce sont des arbitrages à faire. Si on augmente l'éolien et que l'on augmente les aires marines protégées de manière proportionnelle à l'éolien, et que l'on fait des aires marines protégées efficaces et qui sont restrictives, c'est-à-dire qu'elles vont éliminer un certain nombre d'activités, il n'y aura vraiment plus de place pour la cohabitation de tout le monde. Il faudrait déjà ne plus penser l'océan en 2D mais en 3D, et concilier les usages sur toute la colonne d'eau là où ils peuvent. Par exemple, quand il y a des fermes éoliennes ou des parcs éoliens offshore ou pas, on peut tout à fait imaginer concilier cela avec de l'aquaculture et avec des pratiques de pêches qui sont compatibles entre les réseaux. C'est beaucoup plus à même de créer de la cohabitation entre les différents usages.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Je vous remercie beaucoup pour votre synthèse. Je vais maintenant ouvrir la parole à quelques personnes. Je vais privilégier les personnes qui n'ont pas encore parlé dans les débats des webinaires précédents pour qu'elles puissent prendre la parole. Nous n'aurons peut-être pas le temps d'entendre tout le monde. Nous allons commencer par l'union régionale CPIE Bretagne qui a demandé la parole.

M. Marc SUQUET – Union régionale CPIE Bretagne

Bonsoir. C'est effectivement complexe de limiter l'impact sur la biodiversité de l'installation des éoliennes. Je vais prendre deux exemples. On parle de l'effet réserve. Pour qu'il se mette en place, il faut environ cinq ans, et on ne sait pas très bien si les espèces qui étaient présentes au départ seront encore présentes à l'arrivée. Est-ce que ce seront les mêmes espèces, et est-ce que les fonctions de ces espèces, par exemple la reproduction, seront conservées ?

Un autre exemple : on dit qu'il faut éviter les périodes de reproduction des poissons pour faire des travaux. Dans le cadre du parc de Belle-Île par exemple, on a une reproduction des poissons durant une dizaine de mois. Il ne reste donc que deux mois pour travailler, et ces deux mois sont novembre et décembre qui sont loin d'être faciles pour travailler en mer.

Enfin, une dernière raison pour diminuer l'impact sur la biodiversité, c'est de sélectionner au départ des entreprises qui ont une véritable éthique, et qui n'ont pas de passé délicat et sportif vis-à-vis de l'environnement.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup, Monsieur SUQUET, pour votre intervention. Je vais maintenant donner la parole à Monsieur LEPRETRE.

M. Olivier LEPRETRE – CNPM, Président

Tout d'abord, je ne vous cache pas que je suis en colère. Vous dites qu'il s'agit d'un webinaire « La mer en débat ». Je n'appelle pas cela un débat. Un débat, c'est quand tous les intervenants peuvent intervenir. Cela fait 2h15 que l'on écoute quatre ou cinq personnes, pas plus. Cela me met très en colère. En plus de cela, j'entends des aberrations. Il y a aussi des choses très intéressantes. Je n'ai pas de questions à poser, je veux juste intervenir sur certaines choses que j'ai entendues.

Je ne suis pas biologiste. Je ne suis qu'un simple marin qui a navigué principalement sur la mer du Nord et la Manche. Je peux vous dire que je connais la mer, ainsi que les fonds marins. Quand vous parlez de retour d'expérience, je vais vous en donner un sur les éoliennes. Il y a 10 ou 15 ans, j'allais au large de la Belgique très régulièrement aussi bien dans le sud de Brighton, le parc éolien de Thanet, je peux vous dire qu'il n'y a plus un poisson. Je ne comprends pas pourquoi on n'écoute pas les pêcheurs. Ce sont des retours de terrain et donc des retours d'expérience. Ce n'est pas la source Google ou des calculs savants qui nous font dire cela. Il suffit de venir sur nos bateaux, et nous pouvons vous le démontrer très facilement. En plus de cela, vous avez également parlé du fait qu'un champ éolien dans un parc marin n'est finalement pas trop gênant, et que cela pourrait régénérer des ressources. Franchement, je rigole.

J'aimerais également revenir sur les aires marines protégées. Je l'ai écrit tout à l'heure dans le tchat : choses que vous ne faisiez pas vis-à-vis de la pêche, il y a des remparts de forts de pêche. Les pêcheurs sont un peu partout sur la mer. Dès qu'on les interdit d'aller dans un endroit, ils se retrouvent tous au même endroit, et c'est 10 fois pire, parce que l'on multiplie les forts de pêche par deux ou par trois, voire plus. On voit bien ce qui se passe en Manche. Depuis qu'il y a eu des zones fermées sur la plie il y a une dizaine d'années, nous avons récupéré toute la flotte belge et toute la flotte hollandaise. Résultat : il y a une surexploitation en Manche. C'est exactement pareil pour les aires marines protégées.

Autre chose m'interpelle aussi quand j'entends que la biodiversité est dégradée. Je ne parle même pas des habitants marins. On a l'impression qu'il n'y a plus rien et que les pêcheurs ont tout détruit. Dites-moi un peu comment vous voyez cela et comment vous expliquez qu'il y ait encore des poissons ? Si c'est détruit tel que je l'entends, je ne vois pas comment il peut encore y avoir des poissons.

Je n'ai pas de question.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Vous venez d'en poser une.

M. Olivier LEPRETRE – CNPM, Président

Vous pouvez revenir vers moi après. Je ne louperai pas l'occasion de dire que votre débat me repasse par les trous de nez. Autre chose : Monsieur JUNG, votre photo est magnifique avec le pétrolier et le petit dauphin juste devant. Je pense que vous n'avez pas dû souvent aller en mer. Quand on est en mer, que ce soient des dauphins ou autres, ils sont toujours à l'avant des bateaux, et ils font la course avec les bateaux, et de temps en temps, ils s'amuse même à passer en dessous des bateaux. S'il faut interdire tout ce qui flotte, croyez-moi que cela va faire très mal à la planète. Bonne soirée à tous.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Je vais vous répondre en une seconde sur la question du débat. Nous sommes 180 personnes. Ce n'est donc pas possible en deux heures de donner la parole à tout le monde. C'est pour cette raison que nous privilégions dans ce format du débat public, et uniquement dans celui-là, un apport d'expertise. En revanche, je tiens à vous dire qu'il y a des apports et par conséquent des informations qui sont partagées. C'est un point essentiel pour le public : que tout le monde ait accès à l'information. Je pense que vous avez pu constater que l'information est très diversifiée avec des points de vue très variés. Cela dit, vous avez raison, le webinaire n'est pas le format idéal pour que tout le monde prenne la parole. C'est tout à fait vrai. Il y a d'autres événements dans le débat public sur les différentes façades qui sont au contraire véritablement tournés vers cela et tout le monde peut s'exprimer. Enfin, l'ensemble des autres outils sur la plateforme en ligne permet vraiment à tout le monde de s'exprimer. Je me permets simplement de vous dire que ce format ne permet pas à 180 personnes de parler. C'est normal. C'est effectivement un souhait : nous privilégions le fait que tout le monde puisse avoir accès à une information la plus diversifiée possible. C'est pour cette raison que je conteste le « vous » général, parce qu'en réalité, il n'y a pas eu une seule tonalité dans ces expressions, mais bien des tonalités très différentes.

Vous aviez posé une question assez précise sur la pêche, sur ce qu'elle a détruit ou pas, et une deuxième question sur le retour d'expérience des pêcheurs et pourquoi on ne les écoute pas. Ce sont des retours d'expérience qui ne sont peut-être pas scientifiques, mais qui sont pragmatiques, et tout à fait concrets. Quel est l'impact de la pêche ? Que fait-on des retours d'expérience ou des constats que Monsieur vient d'évoquer de disparition de poissons au pied d'un parc éolien ?

M. Joachim CLAUDET – Directeur de recherche au CNRS

C'est difficile de répondre de manière globale, parce que cela va dépendre des zones, des espèces, des pratiques de pêche, etc. Pour répondre de manière globale quand même, en citant l'IPBES qui est le pendant du GIEC pour le climat. Ils ont fait la synthèse mondiale des facteurs ayant eu et ayant le plus d'impact sur l'érosion de la biodiversité et des impacts sur les écosystèmes marins dont la première

activité est la pêche parmi toutes les activités qui ont été mesurées. C'est donc un consensus global. Ce n'est pas pour dire qu'il faut éliminer la pêche pour sauver les écosystèmes. C'est pour montrer qu'une partie des pratiques de pêche actuelles sont non compatibles avec le maintien en bon état des écosystèmes. Il faut donc réfléchir à comment rendre la pêche de manière plus durable. Le focus est vraiment sur la biodiversité et les services écosystémiques. Il y a une reconnaissance totale que l'on a besoin de la pêche pour se nourrir, pour vivre, comme pratique culturelle, ou encore comme pratique identitaire, etc. C'est juste qu'il s'agit de l'activité qui a le plus d'impact aujourd'hui sur les écosystèmes marins. Il y a un consensus sur cela. Il faut donc chercher à pêcher autrement et continuer les pratiques durables, et les faire se développer.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci. Sur le sujet de comment intégrer le retour d'expérience des pêcheurs d'observation in situ dans la mesure potentielle ou avérée des parcs éoliens ?

M. Jean-Luc JUNG – CNPN, Président

Je peux réagir très rapidement sur le principe en disant que l'on interagit énormément avec les pêcheurs. À Dinard, nous avons plusieurs projets qui sont menés en lien avec les comités des pêches. Nous construisons actuellement un chalutier électrique en lien avec le comité des pêches. Les liens existent. Les deux photos étaient simplement symboliques du lien entre activités humaines et biodiversité.

M. William DEVISME – CRPM Normandie

J'ai laissé mon collègue Olivier parler tout à l'heure. Il dit la vérité. Nous ne sommes pas pris en compte. Il y a un problème récurrent : tout le monde veut la place, mais on était là avant vous, il ne faut pas l'oublier. Quand est-ce que l'on va nous laisser travailler ? C'est quand même un problème. Dans le travail qu'on fait, on vous nourrit. On est comme les agriculteurs. Le problème, quand on ramène du poisson, c'est qu'il y a plusieurs valeurs dedans. Il y a du poisson que personne ne veut. Il faudra peut-être un jour le mettre en valeur, parce que c'est l'un des principaux rejets au niveau du poisson. Après, on nous dit qu'il faut ramener pour les fermes d'élevage. Le seul problème est que l'on ramène du poisson, et dès que l'on dépasse nos quotas, pour l'année d'après, il faut que l'on paye la destruction. À un moment, il va peut-être falloir arrêter les conneries aussi.

J'entendais tout à l'heure quelqu'un qui disait qu'il n'y avait pas d'étude sur les chauves-souris. C'est faux. Des études ont été faites par EMDT. Il y a des navires qui sont faits pour nous pour la pêche. Je suis content de l'apprendre. Vous aviez dit que c'était fait avec les CRPM. Je voudrais bien savoir lequel, parce que pour l'instant rien du tout. Pourtant, je fais partie du CRPM de Normandie.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci, Monsieur. L'étude sur les chiroptères et les chauves-souris n'avait simplement pas été prise en compte au départ. Il me semble que c'est ce qu'a voulu dire Monsieur MARION dans son propos. Je donne la parole à Madame Véronique ROBERT.

Mme Véronique ROBERT

Nous sommes en parc marin, à la pointe de Grave, Nord Médoc. En face de Soulac, alors qu'il y a une érosion incroyable, nous sommes le village avec les premiers réfugiés climatiques de France, l'immeuble le signale. Un arrêté municipal en 2014 a expulsé les réfugiés en question. Là, on se retrouve encore avec un projet d'extraction, alors que j'ai vu que c'était interdit. On a toutes les classifications. Pourquoi se retrouve-t-on encore avec un projet d'extraction qui va nous causer encore plus d'érosion ? Chose extraordinaire, le conseil de communauté de communes, qui est habituellement pour les projets inutiles et polluants, s'est prononcé contre pendant l'enquête publique, ainsi que toutes les associations de défense de l'environnement. Je suis membre de plusieurs associations en Gironde et ailleurs. Avez-vous une réponse à me donner ? Pourquoi y a-t-il encore un projet d'extraction de gravier et de sable ? Je sais que le sable coûte très cher. Ils en creusent en Inde. Ils ont d'ailleurs d'énormes répercussions aussi. Comment se fait-il que l'on se retrouve avec un projet comme celui-ci ? Cela n'en finit pas. Le projet s'appelle le Platin de Grave.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Je vous remercie beaucoup pour ce dernier élargissement du webinaire à un autre sujet. La deuxième partie du webinaire était vraiment concentrée sur les activités humaines et de leur compatibilité avec la biodiversité. Nous avons beaucoup parlé d'éolien. C'était vraiment un souhait de beaucoup de publics dans le débat public qui s'est exprimé là-dessus. Je vais proposer à un ou deux intervenants de conclure peut-être en cherchant à élargir un peu. Je ne pense pas que l'on va vous répondre, Madame, précisément sur ce projet. Vous avez vraiment un débat au niveau de la façade. Je vous invite à aller sur le site de la mer en débat pour intervenir sur la façade Sud Atlantique, où je crois que le sujet est

déjà assez débattu. N'hésitez vraiment pas à le faire. Il y avait une dernière intervention, mais je m'excuse, nous n'avons vraiment pas le temps. Je vous invite, Madame, à mettre votre question dans le tchat.

Une intervenante – Le GARDE

C'est déjà fait. Je voulais juste rappeler la position du Conseil d'État concernant justement les évaluations environnementales qui doivent précéder les installations des éoliennes. Le Conseil d'État a rendu un avis le 8 mars dernier. Je pense que cet avis prouve que l'État souhaite aller vite. Il privilégie l'économie. Je suis en Corse. Tant que l'État édictera des lois qu'il ne fera pas appliquer, parce qu'il n'y a pas de moyens pour faire appliquer la loi et la faire respecter en mer, je pense que l'on pourra voter tout ce que l'on veut, on ne s'en sortira pas, et c'est triste pour l'environnement.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Quelque part, votre intervention permet d'ouvrir un élément de conclusion. Je vais proposer à deux intervenants de bien vouloir reprendre la parole en conclusion de notre webinaire. Vous êtes également interpellés sur ces deux points : pourquoi encore un projet d'extraction et pourquoi d'autres activités en mer, et pas seulement l'éolien, continuent à se développer ? Quid de cette question de l'application de l'ensemble des règles du jeu en matière d'évaluation des impacts et de démarche éviter, réduire, compenser ? Est-ce qu'elle vous semble peu appliquée ? Y a-t-il un problème plus général de droit, et surtout d'application du droit dans la question du développement de l'éolien ? Est-on finalement dans un régime d'exception d'une certaine manière avec ce sujet ? L'un ou l'une d'entre vous souhaite-t-il réagir ?

M. Philippe LE NILIOT – Parc naturel marin d'Iroise, Directeur adjoint délégué

Je voulais juste réagir aux propos de l'élu du comité départemental des pêches des Hauts-de-France. C'est vraiment important de concerter les mesures qui sont prises. Il faut informer, et expliquer comment elles sont prises. Cela prend du temps, je suis d'accord, mais c'est très important de partager les diagnostics, de partager les options de protection ou de mise en place de parc éolien en mer. C'est très important de partager avec les pêcheurs et avec les communautés d'habitants ces informations que l'on possède sur l'environnement marin, qui ne sont pas intuitives. C'est vraiment très important de les concerter et de les partager avec tous les acteurs.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Madame BENISTAND, à votre tour, et Monsieur CHEVILLON conclura.

Mme Maëlie BENISTAND-HECTOR – SER, responsable éolien en mer, hydroélectricité et EMR

Je me permets également de réagir sur les propos qui ont été tenus sur la pêche. Je crois que les pêcheurs sont associés dès les phases amont des projets éoliens en mer. Par ailleurs, on a des mesures de suivi de la ressource halieutique, notamment sur la vie d'un projet de parc éolien en mer. On peut effectivement faire l'analyse entre l'état initial, qui a été notamment évalué avant la mise en place d'un projet, et durant l'exploitation d'un parc éolien en mer. Si aujourd'hui on ne prend pas en compte des observations, c'est que l'on prend en compte des observations scientifiques. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'alerte concernant la ressource halieutique. Bien au contraire, on peut rappeler que les parcs éoliens en mer, notamment Saint-Brieuc, sont pêchant, et que l'on a disposé des éoliennes de telle sorte qu'elles soient compatibles avec les activités de pêche. Nous avons eu une discussion expressément avec les pêcheurs pour rendre ces activités compatibles. Je pense que c'était quand même important de le préciser.

M. Dominique CHEVILLON – LPO, vice-président

Je crois que l'on a une forme d'incapacité de décision qui nuit considérablement à ce que nous vivons aujourd'hui, et a fortiori quand on a des multi-usages. Aujourd'hui, on voit bien que sur un parc naturel marin, il y a entre 70 et 100 usages. C'est l'absence de décision et donc de lisibilité pour l'ensemble des acteurs qui devient un véritable problème, d'où la nécessité à un moment donné de cette fameuse planification qui a été souhaitée en 2014 par la directive, et qui, pour des motifs que l'on ne comprend pas toujours bien, on n'arrive toujours pas à avoir des zones acceptées de fréquentations.

Je prends l'exemple de la pêche avec les parcs éoliens. Pourquoi n'a-t-on pas dit aux pêcheurs que certaines modalités de pêche seraient interdites dans les parcs et inversement que d'autres modalités seraient possibles ? C'est une décision à prendre. On satisfait les uns et on mécontente les autres. Quelque part, c'est quand même le rôle de l'État, et là-dessus il faut quand même un peu se mouiller. Dans le privé, dans l'ensemble de nos entreprises ou organisations, on prend des décisions qui sont très rarement des décisions qui n'ont que des bénéfices. D'ailleurs, quand on a que des décisions à bénéfices, ce ne sont pas des décisions. Les vraies décisions sont des décisions où malheureusement, certains seront contents et d'autres non. Il faut planifier.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Je vous remercie beaucoup. Il se trouve justement que le débat dans lequel nous sommes est un débat préalable à la planification maritime. C'est bien l'exercice qui est conduit ce soir. Tous nos échanges contribuent à cela. Les décisions de l'État qui vont suivre sont bien des décisions de planification.

Je vais proposer à Floran AUGAGNEUR de préciser ce point en conclusion de notre réunion. Je voulais vous remercier toutes et tous d'avoir utilisé le tchat de façon très intense. Cela ne compense peut-être pas toujours le plaisir de prendre la parole et de s'exprimer directement, mais sachez que nous tenons compte non seulement des prises de parole, mais bien entendu de tout ce qui est écrit dans le tchat pour pouvoir faire le compte-rendu. Floran, je te laisse la parole pour la conclusion de la réunion.

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP

Merci à toutes et tous pour votre participation aujourd'hui. J'espère que le débat, les échanges, et les intervenants vous auront éclairé et vous auront aidé à vous forger un avis. C'est aussi, comme l'a dit Étienne, l'objectif d'un débat : tenter d'apporter de l'information plurielle dans le débat public. Le format webinaire avait son rôle aujourd'hui.

Nous allons récupérer l'ensemble des arguments et des propositions qui ont été énoncés dans ce débat, quelles que soient les modalités dans lesquelles elles ont été formulées. Comme je vous le disais en ouverture, je crois que nous sommes près du 200^e événement de ce débat public, et l'ensemble des observations et des propositions du public se trouveront dans le compte-rendu final et exhaustif du débat qui sera publié au mois de juin. Nous allons prochainement publier un compte-rendu d'étape qui ne sera pour le coup pas exhaustif, mais qui élabore de premiers enseignements à mi-parcours, ou aux deux tiers du débat public. C'est sur la base de ce compte-rendu dans la deuxième partie de l'année 2024 que le gouvernement prendra des décisions de planification maritime. Je ne suis pas plus long. Je vous souhaite à tous une bonne soirée, et vous donne rendez-vous au prochain événement du débat public qui n'est pas plus tard que...